REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IIIe ANNÉE. — TOME VI. — No 35. — MARS 1874.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4.

PARIS : rue François Ier, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1874.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

PROJET DE PÉTITION.

Nimes, le 15 février 1874.

Je me permets de soumettre aux membres de la prochaine assemblée générale des comités catholiques le projet de pétition suivant, déjà adopté par le comité catholique de Nimes, avec la prière de fournir le moyen de le modifier par des considérations meilleures que les miennes.

Au point où en sont les choses, tant que les baccalauréats resteront ce qu'ils sont, il importe de supprimer de tout programme qui couronnera l'enseignement secondaire toute question philosophique. Les hommes que l'Université est obligée d'accepter pour professeurs ne permettent pas aux catholiques d'être en repos de conscience par rapport à l'enseignement philosophique donné à leurs enfants. C'est pourquoi, au nom de notre foi en péril, il nous faut un programme de baccalauréat à nous; au nom de notre foi en péril, il nous faut des examinateurs du baccalauréat à nous; au nom de notre foi en péril, il nous faut des professeurs de facultés à nous.

E. D'ALZON.

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Les représentants des comités catholiques de France, réunis en assemblée générale à Paris, viennent vous demander de permettre aux pères de famille chrétiens de faire donner à leurs enfants, soit dans l'enseignement secondaire, soit dans l'enseignement supérieur, la somme d'instruction religieuse conforme à leurs convictions et dans des conditions telles que le mode d'enseignement donné, au lieu de fortifier la foi des enfants ou des jeunes gens, ne risque pas de la détruire.

I. Quant à l'instruction secondaire, le grand obstacle au

développement de l'enseignement religieux se trouve dans les programmes du baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences.

En effet, aux époques les plus importantes pour la formation de l'intelligence et des idées, les aspirants à un diplôme répondent presque invariablement à ceux qui voudraient développer les connaissances religieuses : Cela ne se trouve pas dans le programme du baccalauréat. Et ils considèrent comme une tyrannie de leur imposer une étude qui leur devient d'autant plus odieuse qu'elle compromet davantage leur droit d'entrer dans les carrières auxquelles ils se destinent en leur prenant un temps nécessaire, selon eux, à l'étude des matières exigées par les examens.

Donc, il faut d'autres programmes que les programmes existants, ou renoncer à donner une instruction religieuse convenable.

L'Université ne peut, dans son état présent, en fournir d'autres, et ce serait, selon ses doctrines, une injustice de lui demander des modifications essentielles; d'autre part, les droits des catholiques sont blessés dans ce que l'âme a de plus intime : la foi, la conviction religieuse. Donc les catholiques ont le droit, en face de périls de plus en plus imminents pour la foi de leurs enfants, de demander d'autres programmes de baccalauréat. Comme d'autres programmes seraient bien inutiles sans d'autres examinateurs, les catholiques demandent la création d'un jury d'examen où l'élément catholique soit impartialement représenté.

Mais cet élément catholique si nécessaire n'aura de force morale qu'autant qu'il sera représenté par des hommes ayant une valeur et une honorabilité littéraires ou scientifiques qui ne se trouvent guère en dehors des professeurs de facultés. C'est pourquoi les catholiques demandent tout au moins le droit de créer des facultés de lettres et de sciences dont les professeurs pourront, en dehors de leurs cours, faire subir des examens valables aux yeux de l'Etat, d'après des programmes ou l'enseignement religieux occupera la place que les catholiques réclament depuis si longtemps. Dans tous les cas, comme l'en-

seignement de la philosophie repose sur des principes opposés et amène aux conclusions les plus contradictoires, selon que l'on part des vérités de la foi ou de la libre-pensée et de l'indépendance de la morale, comme il est impossible à l'Université d'exclure du rang des examinateurs les libres-penseurs partisans de la morale indépendante, les mêmes catholiques vous conjurent de supprimer toutes les questions de philosophie du programme des baccalauréats.

II. — Quant à l'enseignement supérieur, personne n'ignore que, en dehors de l'explication des lois pour le droit, et de questions techniques pour la médecine, il y a des principes qui découlent de certaines vérités supérieures combattues tous les jours de la manière la plus fallacieuse dans les chaires de droit ou de médecine. En effet, il ne suffit pas pour apaiser la conscience catholique de dire : Nous n'attaquons pas Dieu, puisque nous ne nous en occupons pas. Pour les catholiques, ne pas s'occuper de Dieu dans les questions fondamentales de la justice et de la vie, c'est le comble du dédain, la souveraine et suprême injure faite à la divinité. Les catholiques ne veulent plus y conniver, et c'est pourquoi ils demandent pour leurs fils sortis de colléges chrétiens le droit d'être enseignés, pour le droit ou la médecine, de façon à ce que Dieu soit toujours considéré comme le principe des lois de la société et de la nature.

Par ces motifs, ils demandent, en laissant à l'Université ses chaires, de pouvoir fonder des universités catholiques dont les droits seront, pour les grades conférés par elles, les mêmes que ceux de l'Etat.

En terminant, les catholiques qui s'adressent à vous ne peuvent s'empêcher de vous faire observer la gravité des proportions que prend la question de l'enseignement. C'est éclairés par une expérience trop longue et tous les jours plus manifeste qu'ils y voient une question de vie ou de mort, et ils sont résolus à tout tenter pour conserver la vie à l'âme de leurs enfants.

LA SAINTE BIBLE

ÉTUDIÉE DANS LES CLASSES.

I.

C'est de l'éducation de la jeunesse que tous les esprits sérieux attendent la régénération de la France. A ce point de vue, nous ne contestons pas la nécessité des réformes qu'on réclame de toutes parts pour l'enseignement supérieur, et ces réformes, une liberté franche et bien entendue peut seule nous les donner. Mais n'oublions pas que l'enseignement secondaire a aussi une très-haute importance, et qu'il est des améliorations que nous pouvons y introduire sans obstacle et même sans aucun retard.

Tous les hommes de foi veulent que l'esprit chrétien pénètre davantage dans les études classiques. C'est fort bien : mais le zèle et le dévouement des meilleurs maîtres ne suffit pas toujours. Les livres que l'on place entre les mains des élèves ont sur eux une grande influence ; cette vérité a été souvent proclamée ici même, et il faut la redire encore. Les auteurs païens doivent être choisis avec discernement, soigneusement expurgés, continuellement redressés, corrigés et complétés par la parole du maître chrétien. Mais pour donner à l'antidote plus d'efficacité, pour détruire la fatale influence des doctrines païennes, il faut que les génies chrétiens se trouvent là, largement présentés, avec leurs sublimes inspirations, l'élévation de leurs pensées, la pureté de leur morale. Dans beaucoup de maisons, ce parallélisme, ou plutôt ce contraste de-

vient facile au moyen des classiques chrétiens qui sont entre les mains des élèves. Les préventions disparaissent de plus en plus, la routine perd chaque jour de sa désastreuse puissance, d'heureuses innovations se propagent dans nos maisons les plus sagement dirigées. Mais fait-on encore tout ce qui est raisonnable et possible à l'heure présente? Prend-on des moyens assez puissants pour préserver les jeunes générations d'une sorte d'idolâtrie pour la civilisation grecque et romaine, idolâtrie qui nous a fait tant de mal depuis trois siècles? Nous voudrions examiner cette question pratique à un point de vue spécial : il s'agit de l'étude de la Bible sérieusement introduite dans le cours des classes.

Il est bien entendu que nous ne considérons pas ici nos Livres saints sous le rapport religieux et moral. Que l'étude de la Bible, infiniment mieux que tous les livres profanes, puisse donner de justes idées de la grandeur et des perfections de Dieu, faire goûter aux enfants les beautés et les charmes de la vertu, préparer leur âme aux luttes et aux épreuves de la vie, la chose est si évidente que nul n'oserait le contester, et il serait puéril de le démontrer. Mais est-il vrai que les beautés littéraires de nos saints Livres sont plus dignes d'être étudiées et admirées que les chefs-d'œuvre des auteurs profanes? Oui, certainement ; et si cette assertion peut étonner quelques esprits prévenus ou étrangers à la littérature sacrée, les hommes vraiment versés dans les secrets de la poésie et de l'éloquence se garderont bien d'y contredire.

En pareille matière, nous n'avons point à parler de nous-mêmes. Qui ne sait ce que la sublimité et la magnificence des saintes Ecritures inspiraient d'enthousiasme aux Pères de l'Eglise? Saint Grégoire, saint Chrysostome, saint Augustin en parlaient avec ravissement, et les proposaient à l'admiration de leur siècle. David, s'écriait saint Jérôme, nous tient lieu de Simonide, de Pindare et d'Horace : *David Simonides noster*, *Pindarus*, *Flaccus quoque*. Mais écoutons seulement les grands écrivains modernes et les meilleurs critiques des derniers siècles.

Bossuet était en seconde ou en rhétorique. Il connaissait déjà, raconte Maury, dans son *Essai*, tous les historiens et les poètes de la Grèce et de Rome, lorsque le hasard offrit la Bible à ses yeux dans le cabinet de son père. Il en lut avidement quelques pages, et, en parcourant ce livre divin, son âme éprouva une émotion qu'elle n'avait pas encore ressentie. Tous les charmes de la littérature profane s'éclipsèrent pour lui à l'aspect de ces grandes images et de ces hautes conceptions.

On sait avec quels accents d'admiration l'évêque de Meaux a parlé plus tard de la sublime poésie et de la *grande éloquence* des psaumes : *De grandiloquentia psalmorum.* « Je n'aime point les fables, écrivait-il à Santeuil ; nourri depuis beaucoup d'années de l'Ecriture sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain. »

Bossuet, dira-t-on, était trop austère pour aimer les fables et les fictions des païens. Eh bien ! consultez Fénelon. Fénelon ne peut être suspect d'injustice pour la littérature profane : il avait lu et approfondi les poètes et les historiens de la Grèce et de l'Italie ; il savait les admirer et les imiter au besoin. Ecoutez son langage au sujet de la Bible :

« L'Ecriture surpasse infiniment tous les auteurs païens en naïveté, en vivacité, en grandeur. Jamais Homère n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses Cantiques. Jamais nulle ode grecque ou latine n'a pu atteindre à la hauteur des Psaumes... Jamais aucun poète n'a égalé Isaïe peignant la majesté de Dieu... Qu'y a-t-il, dans l'antiquité profane, de comparable au tendre Jérémie déplorant les maux de son peuple? Lisez encore Daniel dénonçant à Balthasar la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui, et cherchez quelque chose de comparable dans les plus sublimes originaux de l'antiquité (1). »

« Non-seulement, dit le P. Lamy, on trouve dans la Bible la véritable doctrine ; on y découvre encore tous les orne-

(1) Troisième Dialogue sur l'éloquence.

ments qui donnent de la force au discours : les mots éclatants, les comparaisons, les actions extraordinaires. Quel orateur peut égaler la véhémence des Prophètes ? Quoi de plus propre à donner au discours l'éclat et la magnificence de la poésie que les Psaumes de David ? »

« Dans la Bible, dit Lafontaine, vous trouverez plus d'élévation, de majesté, de force, que n'en ont eu jamais les Virgile et les Homère. »

« On trouve dans les Livres saints, dit Maury, des pensées si sublimes, des sentences si profondes, des faits si extraordinaires et si frappants, des expressions si hardies et si énergiques, des images si éclatantes et si variées, des tableaux si pittoresques, des paraboles ou des allégories si heureuses, des élans si pathétiques, qu'il faudrait se les approprier par intérêt et par goût, si l'on était assez malheureux pour ne les point rechercher par principe et par devoir. »

« Le cantique de Moïse, dit Rollin, surpasse tout ce que les profanes ont de plus beau dans ce genre. Virgile et Horace, les plus parfaits modèles de l'éloquence poétique, n'ont rien qui en approche. Quand je lis ce que dit Virgile à la louange d'Auguste, et ce qu'il fait chanter au prêtre d'Evandre en l'honneur d'Hercule, quoique ces endroits soient très-beaux, je les trouve rampants auprès de notre Cantique. Virgile me paraît tout de glace, Moïse tout de feu. »

« La Bible, dit William Jones, l'illustre fondateur de la société de Calcutta, contient plus d'éloquence, de vérités historiques, de morale, plus de beautés de tous les genres qu'on n'en pourrait recueillir dans tous les livres ensemble, dans quelque langue et dans quelque siècle qu'ils aient été composés. »

« Les incrédules eux-mêmes, ajoute Mgr Plantier, vous diront qu'ils aiment avec délices ces récits primitifs de la Genèse, inimitables de merveilleux et de fraîcheur ; que rien, à leurs yeux, n'égale, dans les épopées antiques, ces patriarches à la tête neuf fois séculaire, promenant deçà et delà leurs tentes et leurs familles vagabondes, traitant avec les monar-

ques, conversant et luttant avec les anges, s'entretenant avec la Divinité même, qui tour à tour leur apparaît au désert sous la forme d'un voyageur demandant asile, ou se révèle à leurs regards dans l'éclat de sa majesté... Ils avoueront que nul n'a jamais chanté comme David ; que, sur la lyre de ce poète incomparable, toutes les vibrations du cœur trouvent des notes qui leur répondent ; que si, dans quelques-uns de ses accords on croit surprendre un suave écho des mélodies éternelles, il en est d'autres où vous vous imaginez entendre la voix des grandes eaux et le solennel roulement du tonnerre grondant au loin sur le vague des solitudes (1). »

II.

Il est donc avoué de tous que la Bible renferme des beautés incomparables et des beautés de tout genre. Mais convient-il de les soumettre à l'analyse comme celles des livres profanes, et n'est-ce point manquer de respect aux écrits révélés que d'étudier leur mérite littéraire ? N'habituez-vous pas ainsi les élèves à considérer la Bible comme un livre vulgaire et peut-être défectueux en certains endroits ?

Ici la réponse est facile. En offrant à l'étude et à l'admiration de la jeunesse les sublimes pages des Livres saints, nous suivons l'exemple de Bossuet dans sa Préface sur les Psaumes, de Fénelon dans ses Dialogues sur l'éloquence, de l'abbé Fleury dans ses Discours sur l'histoire ecclésiastique, de Rollin dans son Traité des études. Laharpe, Châteaubriand, Joseph de Maistre, et bien d'autres, ont aussi écrit des pages magnifiques sur les avantages que présente cette étude.

Au reste, il n'est pas contraire au respect que nous devons à la parole de Dieu d'étudier ainsi les Livres inspirés. Sans doute, il ne faut pas considérer les beautés littéraires de ces monuments sacrés comme celles des autres productions de l'esprit humain. Mais le respect qui leur est dû n'empêche pas de chercher à bien connaître quels sont le génie, le sentiment,

(1) *Études littéraires sur les poètes bibliques*, tome I, page 6.

le caractère qui distinguent ces livres sublimes. Si la pensée vient d'en haut, le style appartient aux écrivains chargés de nous la transmettre. « Il n'est pas besoin, dit Bergier, que Dieu ait dicté à ces écrivains vénérables les termes et les expressions dont ils se sont servis; et l'opinion générale des théologiens est qu'ils ont été livrés à eux-mêmes sur ce point. »

En étudiant les Livres saints, les élèves apprendront au contraire à les révérer davantage, et quand les gens du monde sauront eux-mêmes que les chants de David et les inspirations des prophètes surpassent tout ce que le génie de l'homme a produit de plus parfait, ils prendront peut-être une plus grande idée du Dieu qui a dicté de pareils livres, et les sarcasmes de Voltaire ne leur inspireront plus que le mépris et le dégoût.

Il est grandement à souhaiter que la connaissance des chefs-d'œuvre littéraires de nos saints Livres, qui est si rare aujourd'hui, se répande et se propage parmi les chrétiens instruits. De pareilles lectures aideront beaucoup à combattre le scepticisme qui nous envahit et les tendances au matérialisme qui désolent la société actuelle. L'étude impartiale et suivie de nos auteurs sacrés peut contribuer à la régénération de la patrie. On vient à l'Ecriture pour en admirer les charmes, dit un illustre prélat, et l'on en éprouve la vertu : c'est en littérateur qu'on commence cette lecture, on la finit en chrétien.

Et d'ailleurs, ne serait-il pas honteux de refuser une place à nos écrivains sacrés dans nos études littéraires? « S'il est une chose, dit Mgr Plantier, qui frappe l'observateur quand il considère l'objet de nos études nationales, c'est l'immense part qu'on y décerne à la littérature humaine et profane. Tous nos athénées sont comme autant de sanctuaires élevés à la gloire de ces génies divers. Mais, pendant que des milliers de voix répètent les hymnes de la terre aux oreilles des peuples, est-il juste que nul écho ne leur fasse entendre les saintes harmonies du ciel? Les inspirations du Très-Haut méritent-elles moins d'égards que celles du génie, et suffira-t-il que l'origine

de nos poésies bibliques leur ait transmis des titres sacrés à l'admiration du monde pour que nous devions les proscrire de nos études? (1) »

Tous les chrétiens sont intéressés à connaître les grands faits qui établissent la solidité de leur foi et les titres qu'elle présente à leur respect et à leur amour. Or, nulle part ils ne les verront plus clairement que dans l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais c'est surtout chez le prêtre et chez l'aspirant au sacerdoce que doivent se conserver la connaissance et l'amour de nos Livres sacrés. Que le prêtre ne possède point tous les secrets de la littérature profane, qu'il soit incapable de raisonner savamment sur Horace ou Pindare, sur Homère ou Virgile, on le lui pardonne aisément : ces connaissances n'entrent pas rigoureusement dans les bienséances de son état. Mais s'il ignorait complètement le mérite littéraire de Moïse et de Job, de David et d'Isaïe, cette ignorance serait sa condamnation, parce que c'est à lui qu'a été confié le soin d'étudier la Bible, de la glorifier et de la défendre.

Que l'élève de nos séminaires feuillette donc la Bible jour et nuit : il y puisera la science, la doctrine, les sublimes inspirations. « Avec l'esprit des poëtes sacrés, dit encore Mgr Plantier, vous prendrez leur génie. L'analyse de leurs passages les plus brillants, et ces fragments ne sont pas rares, amassera dans votre mémoire tout un trésor de souvenirs précieux, et plus tard, quand vous traiterez un sujet, vous tirerez à propos de ces réserves bibiques des textes pour appuyer vos paroles, couronner vos développements ; des faits pour mêler du dramatique à vos discours, des images pour colorer votre élocution, des traits brûlants pour donner des ailes de flamme aux ardeurs de votre enthousiasme et de votre zèle, enfin, des expressions énergiques ou pittoresques pour revêtir toutes vos pensées, et l'on prendra chacune de vos compositions pour une page détachée de nos divines Ecritures (2). »

(1) *Études sur les poètes bibliques,* tome I, page 60.
(2) *Études sur les poètes bibliques,* tome I, page 77.

Une page détachée de nos divines Ecritures ! Ce dernier mot ne rappelle-t-il pas à l'esprit nos plus grands orateurs sacrés et certains chefs-d'œuvre de notre langue où se produit vraiment cette illusion? En les lisant, vous croyez retrouver une page de l'Ecriture qui vous était déjà connue. Ouvrez Bossuet : allez de préférence aux *Méditations sur l'Evangile*, et surtout à ses inimitables *Sermons*, créations étonnantes et hardies qui, à notre humble avis, laissent bien loin au-dessous d'elles les constructions plus régulières de Massillon et de Bourdaloue. La pensée, les images, les expressions de l'Ecriture se trouvent comme fondues dans le style de Bossuet. Nourri de la Bible depuis son adolescence, ce mâle et puissant génie se l'est, pour ainsi dire, entièrement assimilée. Avec le naturel, la hardiesse, l'originalité, vous trouvez l'éclat, la magnificence, le pathétique, le mouvement de nos Livres sacrés : c'est la parole divine que vous croyez entendre.

Lisez encore le discours de Fénelon pour le jour de l'Epiphanie. L'orateur célèbre les conquêtes de l'Eglise catholique depuis la prédication des Apôtres jusqu'au moment où il parlait. Si vous avez lu d'avance les chapitres d'Isaïe sur les triomphes de la Jérusalem nouvelle, vous reconnaissez comme une traduction facile, brillante, un peu abrégée du grand prophète. Comme lui, l'orateur sacré est rapide, éclatant, plein d'images, dramatique, entraînant et sublime.

Ainsi arrivera-t-il à tous ceux qui auront longtemps étudié la Bible et qui s'attacheront fortement à ce Livre divin. Ils y découvriront une mine inépuisable de richesses souvent inexplorées.

Mais l'étude de la Bible a bien d'autres avantages pour la jeunesse. A cet âge, il faut des événements, des tableaux, des caractères qui remuent la sensibilité, qui saisissent fortement l'intelligence et l'imagination. L'adolescent qui est assis sur les bancs du collége chrétien porte en lui un insatiable besoin d'admirer et d'aimer ce qui est grand et beau; et ce besoin, il faut le satisfaire. Quelle impression salutaire ne ferez-vous pas sur un jeune cœur en lui présentant les nobles et héroïques

figures qui rayonnent presque à chaque page de nos Livres saints? Si vous voulez affermir des enfants dans l'amour du bien et de la vertu, faites-leur voir de près ceux qui ont été les docteurs et les modèles de toute sainteté et de toute vertu. Ils concevront alors un enthousiasme sincère pour les héros de notre foi, ils se passionneront pour eux, et par là, du côté de l'esprit et du cœur, bien des périls seront écartés.

Les maîtres trouveront aussi leur profit à étudier la sainte Bible pour l'expliquer et la faire goûter à leurs élèves. Dans les petits-séminaires, le professorat est souvent exercé par de jeunes maîtres qui n'ont pas eu le temps d'acquérir beaucoup de science sacrée. Plusieurs savent qu'ils ne doivent point passer toute leur vie dans l'enseignement des lettres. Pour être à la hauteur de leur tâche et pour hâter le progrès de leurs élèves, ils doivent pourtant travailler à la préparation de leur classe, et travailler beaucoup. Le feront-ils avec goût et avec amour si tous les modèles qu'ils ont à expliquer ou à traduire sont pris dans la littérature profane? Quel profit pourront-ils retirer plus tard d'avoir passé de longues heures sur le Cornelius ou le *Selectæ*, sur Ovide ou Horace? Mais qu'il leur soit permis de puiser largement dans les saintes Ecritures, d'offrir à l'étude et à l'admiration des enfants Moïse, David, les Machabées et les Prophètes : dès-lors le professeur prêtre trouve un aliment capable de nourrir sa foi et sa piété ; il travaille utilement pour lui tout en travaillant pour ses élèves ; il le fait avec plus de succès parce qu'il accomplit sa tâche avec un véritable attrait.

III.

La seule objection sérieuse contre l'admission de la sainte Bible dans les classes, c'est que tous les livres de l'Ecriture ne peuvent pas indistinctement être placés entre les mains des enfants. Plusieurs renferment des faits ou des tableaux qu'il serait dangereux de présenter à des imaginations vives, à des

intelligences trop jeunes et mal préparées. En outre, la plupart des livres de la sainte Ecriture ont besoin d'un introducteur qui nous en montre l'objet, le dessein, la marche générale, le caractère et les beautés. Or, dans les Bibles qui sont à l'usage du clergé ou des fidèles, on ne trouve guère d'analyses ou de critiques littéraires, d'appréciations raisonnées sur le mérite des écrivains.

Chez nos grands critiques, nous avons sans doute d'excellents aperçus, des études éparses, des fragments précieux sur tel ou tel livre de l'Ecriture; mais point de cours suivi sur tous les écrivains sacrés. Trois auteurs étrangers, qui tous trois ont été traduits dans notre langue, peuvent fournir d'excellents matériaux à un professeur : ce sont Blair, Lowth et Herder. Mais les pages que Blair a consacrées à nos Livres saints ont quelque chose de froid, de terne et de diffus. Il y a là d'excellentes observations, il n'y a rien d'attrayant pour de jeunes esprits. Le docteur Lowth a parlé savamment de la poésie des Hébreux, et son traité a servi beaucoup à ceux qui sont venus après lui. Seulement, nous n'aimons pas que le professeur d'Oxford veuille faire entrer de gré ou de force les sublimes inspirations bibliques dans les divers genres lyrique, épique ou dramatique de la poésie profane, et qu'il prétende les juger d'après la poétique d'Aristote ou d'Horace. Herder a rendu de grands services à la critique et à la littérature sacrée; mais ses écrits sont empreints de rationalisme, et, par conséquent, dangereux pour la jeunesse. De nos jours ont paru les *Etudes littéraires* de Mgr Plantier, que nous avons plusieurs fois citées, études brillantes et même approfondies sur quelques écrivains sacrés, mais études encore incomplètes quand il s'agit de donner une juste idée de l'ensemble de la littérature biblique.

Que pouvait faire le professeur de rhétorique ou d'humanités qui voulait initier ses élèves à la connaissance de la littérature sacrée? Se borner à de simples lectures? Mais d'une lecture il ne reste d'ordinaire que des impressions fugitives et bientôt effacées. Recourir à des dictées pour des extraits

sérieux? Mais alors que d'inconvénients et de temps perdu!

Eh bien! nous croyons être utile à toutes les maisons chrétiennes en leur rappelant que ces difficultés ont maintenant disparu : les élèves ont une Bible à leur usage. M. l'abbé Vuillaume, supérieur du séminaire de Châtel, qui était déjà connu par une excellente *Rhétorique* et par ses *Etudes sur l'Orient et la Bible,* avait publié depuis quelques années la *Bible latine des Etudiants.* Ce livre fut sans doute accueilli d'abord avec une certaine défiance par des esprits prévenus. A une époque qui n'est pas très-loin de nous, on avait poussé de si hauts cris contre la conspiration qui menaçait les classiques païens! Il y avait, en certains lieux que nous connaissons, une si horrible frayeur des classiques chrétiens, et surtout de la Bible introduite dans les classes! Nous qui savions par expérience avec quelle respectueuse admiration nos élèves étudiaient les extraits qui leur étaient offerts, nous avons souvent ri de bon cœur de ces prudents ou de ces timides qui croyaient la religion perdue si une Bible abrégée devenait un livre classique. Mais aujourd'hui il faut nécessairement que les préventions soient tombées quelque part : la *Bible des Etudiants* a été admise au moins dans certaines maisons, puisque M. l'abbé Vuillaume a donné depuis bientôt deux ans la seconde édition de son livre.

Par le plan qu'il a conçu et par la sagesse avec laquelle il l'a exécuté, l'auteur a rendu un véritable service aux maisons d'éducation chrétienne. Outre le Nouveau Testament, admis dans presque toutes les classes, nous avions, pour le texte grec, les excellents extraits de M. Congnet, *Joseph*, *Ruth* et *Tobie ;* et c'était tout. Or, n'est-il pas absurde que des élèves qui ont longtemps étudié César, Salluste, Tite-Live et Tacite puissent ignorer qu'il y a des historiens beaucoup plus anciens et plus dignes de respect? Est-il vraiment permis que, dans une classe de poésie, des enfants élevés par des prêtres ne connaissent pas les magnificences poétiques de Job, des Psaumes et des Prophètes? Et pourtant cela s'est ainsi pratiqué pendant bien des années.

Aujourd'hui, nous ne serons plus forcés de nous borner à de maigres fragments. Dans le livre de M. l'abbé Vuillaume, qui forme un beau volume de cinq cents pages, tous les écrivains sacrés, depuis Moïse jusqu'à saint Jean, se présentent tour à tour. L'auteur explique d'abord l'occasion et le but de l'ouvrage ; il en fait connaître l'ensemble et les principales beautés par de courtes analyses ; puis il cite de longs extraits ; et, quand des écrivains connus ou des critiques éminents ont déjà célébré le mérite des morceaux cités, M. Vuillaume ne craint pas de s'appuyer sur leur autorité ou même de leur céder complètement la parole.

Quels magnifiques tableaux ! et comme on est heureux de parcourir cette longue et imposante galerie ! L'auteur a partagé ses extraits en seize études différentes, douze pour l'Ancien Testament, quatre pour le Nouveau. Moïse paraît d'abord, Moïse qui précède de onze ou douze siècles les premiers historiens du monde, Moïse qui nous révèle l'origine de toutes choses et le point de départ de tous les peuples de la terre. Trois études sont consacrées à cet écrivain incomparable. Les livres qu'il nous a laissés se rapportent en effet à trois époques différentes : celle des temps primitifs, celle des patriarches et l'époque où il a vécu lui-même.

Pour les évènements primitifs, le style est simple, concis, énergique ; et, comme le remarque Châteaubriand après Longin, cette simplicité de langage, en raison inverse de la magnificence des faits, est le dernier effort du génie. C'est dans l'époque patriarcale surtout que les extraits ont été largement puisés, et nous applaudissons à cette préférence. Quelle naïveté, quelle grâce, que de scènes ravissantes, que de vérité et de pathétique dans l'hospitalité donnée par Abraham aux voyageurs célestes, dans le voyage d'Eliézer, et surtout dans l'incomparable histoire de Joseph vendu par ses frères ! Quand Moïse raconte plus tard la sortie d'Egypte, les miracles opérés par le bras du Tout-Puissant, les terribles éclats de sa colère contre l'oppresseur, le style de l'écrivain n'est plus le même : il devient noble, rapide et souvent sublime.

Vient ensuite le livre de Job, c'est-à-dire le poëme le plus ancien et peut-être le plus étonnant, le plus dramatique qu'ait enfanté le génie de l'homme. Jamais la pensée ne s'éleva à plus de hauteur et de magnificence. Une foule de poètes ont cherché à l'imiter ; tous les critiques, anciens et modernes, en ont célébré les beautés, et c'est tout dire. Dans le livre de M. l'abbé Vuillaume, d'assez longs extraits donnent une idée suffisante de ce poëme sans pareil.

Les trois études suivantes sont consacrées aux livres historiques. C'est d'abord Josué ; viennent ensuite les Juges et Ruth, et enfin les Rois et les Paralipomènes.

Après ces livres nous apparaît le plus grand, le plus parfait, le plus fécond, le plus varié de tous les poëmes lyriques qui ont jamais existé. Ici les psaumes les plus beaux sont cités et analysés. Le docteur Lowth et Mgr Plantier avaient tracé la voie : M. l'abbé Vuillaume marche vaillamment à leur suite. C'est la partie la plus riche de son recueil. Nous avons retrouvé là l'analyse littéraire du psaume 103 par Batteux, comme nous avions trouvé ailleurs le cantique de Moïse expliqué par Rollin.

Après les psaumes, les livres de Salomon, et après eux les Prophètes.

M. l'abbé Vuillaume distingue quatre époques prophétiques qui sont l'objet de quatre études approfondies. Il rattache Tobie et Judith à la première époque, et le livre d'Esther à la quatrième. Plus de cent pages du volume sont accordées aux citations et à l'étude des prophètes, et nous pensons que c'est de toute justice. Où trouver plus d'éloquence et de poésie, plus de richesse et d'abondance ?

La Sagesse, l'Ecclésiastique et les Machabées fournissent la matière de la dernière étude pour l'Ancien Testament. Pour le Nouveau, M. l'abbé Vuillaume considère d'abord la doctrine de Jésus-Christ et sa manière d'enseigner ; après ces vues générales, il étudie en particulier chacun des quatre évangélistes. Un long chapitre est consacré aux Apôtres et à leurs Épîtres, et tout se termine par une étude sur l'Apocalypse, avec une conclusion pour tout l'ouvrage.

Voilà donc, pour les hautes classes, un livre qui peut tenir lieu de beaucoup d'autres. Il est vrai, M. l'abbé Vuillaume ne le propose pas seulement aux professeurs de littérature. Il voudrait que la Bible fût étudiée et expliquée plus ou moins dans toutes les classes, et, dans un programme qu'il a rédigé et placé à la fin du volume, il a fait la part de chacune d'elles jusqu'à la rhétorique inclusivement, laissant à celle-ci la plus large et la plus belle. Que l'on n'admette pas ce plan sans le modifier, nous le comprenons sans peine. La nécessité de se préparer aux examens, le plan des études, qui varient suivant les lieux et les circonstances, imposent parfois bien des sacrifices regrettables. Mais que les professeurs des quatre plus hautes classes puisent largement dans la Bible, qu'ils mettent entre les mains de leurs élèves le livre de M. Vuillaume, et les meilleurs fruits ne se feront pas attendre.

« L'idée de votre *Bible des Etudiants* est très-bonne, écrivait à l'auteur Mgr l'évêque de Gap, et je fais des vœux pour qu'elle soit de mieux en mieux comprise et réduite en pratique. Il importe, surtout dans notre siècle de naturalisme, d'initier la jeunesse à la connaissance de nos Livres saints et de lui en rendre l'étude agréable. Votre livre est très-propre à produire ce résultat si désirable. Aussi voudrions nous le voir adopté partout dans l'enseignement classique.»

Nous nous associons de toute notre âme à ce vœu du vénérable prélat. Instruit par notre expérience personnelle, nous sommes convaincu que les beautés littéraires de la Bible produisent sur la jeunesse de très-salutaires impressions. Quand les élèves sont déjà préparés par une vie pure et par des convictions sincères, l'étude des saints Livres développe chez les uns la vivacité de la foi et les ardeurs de la piété; chez les autres, elle inspirera du moins le respect de ces enseignements sacrés qui sont revêtus de charmes si ravissants.

Terminons par les observations pleines de justesse que l'auteur a placées en tête de son livre :

« Notre siècle, dit-il, peut déjà s'apercevoir que les hommes ont besoin d'une autre morale que celle d'Homère, d'Aristote,

et de Platon; que les lettres païennes sont souvent pour la jeunesse de mauvaises et tristes conseillères; qu'elles compromettent la dignité humaine et la paix des sociétés, et qu'il est bon désormais de revenir à ces temps heureux où le christianisme, avec ses livres et ses principes, dominait dans l'enseignement... La *captivité* touche-t-elle à sa fin? Le *temple sacré* va-t-il se relever? Nous ne savons. Toutefois, sans attendre, nous apportons notre pierre au futur édifice : le denier, la goutte d'eau ne doivent pas être dédaignés dans une œuvre chrétienne. »

M. l'abbé Vuillaume est trop modeste. Avec sa *Bible latine des Etudiants*, il apporte plus qu'une goutte d'eau au futur édifice de la rénovation chrétienne des études : c'est une pierre importante qui doit entrer nécessairement dans la base de cette construction. Au moyen de son livre, le jeune étudiant n'aura pas sans doute la science des Écritures ; il ne possèdera qu'une idée abrégée, mais une idée juste et exacte de nos écrivains sacrés. Il connaîtra le génie et le caractère particulier qui les distingue les uns des autres.

Dans les études littéraires, laissons donc au second plan les muses grecques et latines qui ne connaissent pas le Dieu véritable, et qui ne font que déifier l'homme, ses jouissances et ses passions. Quelquefois elles célèbrent la vérité et la vertu, mais trop souvent la Grèce n'est, selon l'expression de M. Vuillaume, qu'une sirène enchanteresse qui perd les esprits les plus fermes et corrompt les plus nobles cœurs. Puisons plutôt nos inspirations dans les Livres sacrés. La Bible est un hymne d'admiration et d'amour adressé au Créateur, ou un cri d'angoisse et de douleur sorti des entrailles de l'homme. Nous avons assez vécu avec les fictions et les fables, avec le factice et le convenu, avec les formes artificielles et vieillies. Des chrétiens et des français veulent une poésie plus vivante et plus vraie, une littérature plus capable de purifier et de fortifier les âmes.

L'abbé J. Verniolles.

RICHESSE POÉTIQUE

DE NOS LÉGENDES.

(Suite) (1).

II.

M. Ernest Hello, dans un livre très-grandement pensé, mais qu'on voudrait voir traduit dans un français moins âpre, a dit cette parole : « Jusqu'ici l'esprit humain à cru très-souvent que, pour réaliser le beau, il fallait se déguiser, et le déguisement qu'il a pris s'est nommé l'art. L'art a été le jeu qu'il a joué quand il a voulu parader devant lui-même, suivant certaines conventions (2). »

Telle fut l'erreur de Boileau, comme on peut le voir dans tout son *Art poétique*. Tel fut aussi, jusqu'à un certain point, le tort des poètes de l'école classique, où cependant le génie sut rompre les digues que lui opposaient la routine et l'esprit d'imitation.

Le mal provint d'une fausse intelligence de l'art, que l'on considéra comme une habileté à composer d'ingénieuses fictions, au lieu de l'envisager comme étant essentiellement la faculté de concevoir de hautes pensées, et de se passionner d'amour pour elles. Cette fausse intelligence de l'art, à son tour, eut pour cause une admiration tellement exagérée de

(1) V. le numéro de Février.
(2) *Du Style.* — Chap. I, *le Style.*

l'antiquité païenne, qu'on ne sut plus voir les ressources poétiques des idées nouvelles que le christianisme avait introduites dans le monde.

La véritable grandeur de la pensée n'est pas dans le paganisme. A quelque hauteur que s'élève l'homme privé de la pleine lumière de la vérité, il présente toujours des lacunes qui ne peuvent être comblées. Il n'y a point de grand homme sans ces trois conditions : Une vaste intelligence, un noble cœur, un grand dessein. Les héros de l'antiquité ont pu avoir les deux premières dans une mesure plus ou moins considérable, parce qu'elles sont, en bonne partie, des dispositions naturelles et innées. Mais la grandeur du dessein, la noblesse du but que se propose un homme de génie est en proportion de sa connaissance de la vérité. *Ignoti nulla cupido*, dit le vieux proverbe. Le paganisme étant un système d'erreur, ses héros n'ont pu posséder la vraie grandeur de la pensée, ni tendre au but le plus élevé, qu'ils ne connaissaient pas.—Il leur manquait le surnaturel pour émerger des éléments du monde ; et quoique le but terrestre auquel ils pouvaient appliquer leurs hautes facultés, comme la fondation ou l'agrandissement d'un empire, le soutien des droits de la patrie, ait encore assez de prestige pour frapper l'imagination, on sent toutefois le vide, le manque qu'il laisse au-dessus de lui ; ce but n'atteint pas Dieu, dont la société donne la suprême noblesse.

L'infériorité des héros restreint aussi l'horizon des poètes qui les célèbrent. Ceux-ci ne peuvent sortir de la région de leurs sujets. Peut-être dépeindront-ils des caractères très-frappants ; mais l'impression que produira la pensée de leur œuvre sera de l'étonnement plutôt qu'une franche et cordiale admiration.

On a souvent remarqué, pour excuser nos poètes classiques d'avoir traité des sujets païens, qu'ils avaient eu soin de donner à leurs héros des pensées et des sentiments chrétiens. Au fond, c'est un anachronisme, que, d'ailleurs, on peut excuser sans peine, étant donné le choix de leur sujet. Mais outre les sentiments qui se succèdent dans la suite du poëme, ne faut-il

pas rechercher aussi la pensée et le sentiment qui dominent l'œuvre entière pour lui donner la vraie unité? Un ouvrage de génie, en effet, est celui qui développe bien une grande pensée et un noble sentiment qui en jaillit. Or, si nos poètes, dans les sujets païens, ont pour ainsi dire converti leurs personnages, jamais il n'ont converti leur œuvre. Leur pensée-mère est au moins temporelle, quand elle n'est pas matérielle; au fond se trouve toujours l'erreur, ou une vérité amoindrie, et leur but est placé en bas.

Prenons pour exemple une des œuvres les plus fières et les plus élevées du XVII[e] siècle.—Quand le grand Corneille dépeint, dans *Horace*, les vertus guerrières et un peu sauvages qui fondèrent la puissance de Rome antique, il fait agir des caractères d'une énergie magnifique. Mais si Horace est beau, combattant pour Rome païenne au berceau de sa puissance, combien ne serait-il pas plus admirable si l'on voyait reposer sur lui le sort temporel de la grande société humaine : l'Église de Jésus-Christ.

La poésie ne doit pas être une étude sur l'antique, un calque de caractères qui se rattachent à des idées mortes; mais bien l'expression convaincue d'une pensée vivante. Si cette condition est remplie, il importe peu à quel temps de l'histoire le poète emprunte ses héros. Cependant il les prendra plutôt à l'époque où la pensée toujours vivante qu'il veut mettre en relief s'est manifestée avec le plus d'énergie.

La pensée sans contredit la plus riche qui s'offre à la poésie est celle de l'œuvre divine de l'Eglise s'avançant à travers les âges, toujours combattue, parfois accablée, mais jamais vaincue, et relevant sans cesse son front toujours jeune, sans tache et sans rides. Il n'y a rien de si grand sur la terre, à cause de ce qu'elle garde, à savoir : le droit de Dieu, le droit de la vérité, le droit de la loi. Il n'y a rien d'aussi intéressant pour la poésie, à cause des dangers qu'elle court sans cesse, et qui touchent aux plus chers intérêts de tous les hommes.

Le droit par excellence, le droit de Dieu ici-bas, a toujours été contesté depuis la déchéance de l'homme. L'antagonisme

perpétuel entre le bien et le mal, entre Dieu et Satan, ne fait que revêtir successivement des formes différentes, sans jamais souffrir de trève. — Dans les siècles païens, la lutte est entre la loi naturelle et les passions perverties, et le démon triomphe. Jésus-Christ reconquiert le droit de Dieu dans le grand combat qui se termine par sa mort victorieuse. Ses ennemis ne se tiennent pas pour battus, et font couler, pour détruire son œuvre, le sang des chrétiens, où l'Eglise prend inébranlablement racine, Dieu changeant l'obstacle en moyen. Déjà elle a assez de force pour confondre les premières hérésies qui la ravagent. Elle s'étend, et l'islamisme se dresse menaçant devant elle. Les peuples chrétiens lui opposent la pointe de leurs épées, le forcent à reculer, et les croisades vont le percer au cœur dans son propre pays. — Mais bientôt la corruption se glisse dans le sein du peuple chrétien. L'Église la rejette par l'énergie vitale de l'Esprit saint. Cette corruption rejetée devient la Réforme qui périt par elle-même, et dont les débris sans consistance forment la Révolution qui est le mal présent.

Ainsi se perpétue la lutte qui ne finira qu'à la mort de l'Antechrist. Mais l'époque la plus brillante de cette lutte est celle où resplendit notre légende, le XIIe et le XIIIe siècles. Le paganisme est tombé en poussière, les hérésies ont été domptées par la parole enflammée des saints Pères, tout le dogme catholique est exploré, toute l'Europe est catholique. Jamais la foi n'eut plus de force et d'éclat. Les combats cependant ne lui font pas défaut. Le mahométisme la menàce de toutes parts. Mais contre lui s'arme le siècle tout entier avec un ensemble admirable. C'est alors qu'on voit cette puissante alliance de l'intelligence et de la force, des docteurs et des guerriers unis pour revendiquer le même droit impérissable. On peut dépeindre cette grande époque par la sublime conception d'un de nos anciens trouvères.

La scène est à Aspremont, où Charlemagne défend « l'Apôtre de Rome » contre le païen Agolant. — Le vieil empereur fléchissait sous l'élan impétueux des ennemis. « Un jour, Ro-

land sentit qu'une main invisible conduisait son cheval par les rênes : c'était saint Georges que Dieu lui envoyait comme guide, et le neveu de Charles de s'élancer dans la mêlée, en criant : « Saint Georges ! saint Georges ! » Saint Georges et saint Domnin, sur de beaux chevaux blancs, se mêlent aux Français. En tête de l'armée s'avance Turpin le gonfalonnier : il porte entre ses bras le bois de la sainte Croix, il s'avance intrépidement. Et voici qu'au milieu de la mêlée les Sarrazins s'arrêtent, épouvantés : le bois de la Croix, aux mains de Turpin, a pris tout à coup des proportions miraculeuses ; il s'élève, il touche aux nuées, il lance une lumière éblouissante sur les deux armées. Le soleil parut éteint à côté de ce nouvel astre. La bataille prend véritablement le caractère d'une lutte entre le ciel et l'enfer ; le ciel triomphe et les Français sont vainqueurs (1). »

Il est à remarquer que c'est dans ce combat que le jeune Roland conquit son épée Durendal.

Tout le siècle est là, et aussi la plus belle gloire de la France ; par suite, la pensée la plus féconde pour sa poésie.

C'est la France, en effet, qui est à la tête de tout le mouvement. Elle en a pris l'initiative avec Charles-Martel, et plus tard, quand son sol est préservé et qu'il s'agit de porter la guerre au loin, c'est à elle en particulier que s'adresse Urbain II, au Concile de Clermont. Voilà pour le travail des armes. — Mais dans son sein elle possède la plus grande école catholique qui ait jamais existé. L'Université de Paris attire comme maîtres et comme disciples tout ce qu'il y a de plus illustre au monde. Un siècle après l'appel d'Urbain II à la France, un appel d'un autre genre lui était adressé. Saint Raymond de Pennafort combattait les musulmans d'Espagne par la parole évangélique. Il pousse vers la France un cri d'alarme et demande du renfort. Saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Université de Paris, répond à son frère d'armes par l'envoi de la *Somme contre les Gentils,* où toutes les erreurs de

(1) *Chanson d'Aspremont.* — V. Epopées françaises, t. II, chap. v.

cette époque sont écrasées par une parole aussi triomphante que l'épée de Charlemagne.

Il ne faut pas oublier ce côté du siècle ; c'est par là qu'il se distingue des temps barbares durant lesquels la guerre n'était qu'une fureur. A l'époque de nos chansons de geste, le monde travaille pour une idée, et docteurs, poètes et guerriers puisent leurs inspirations aux mêmes sources vives.

Mais tous ces efforts se réunissent sans se confondre. Le poète n'est pas le docteur. Ce n'est pas sur le terrain de l'abstraction que se tient la poésie. Quand elle veut célébrer les champions de la vérité, elle les cherche armés de l'épée sur un champ de bataille. La guerre, tel est l'aliment naturel de la grande poésie. Car les combats lui fournissent mille péripéties intéressantes ; partout elle y trouve la preuve de la force des convictions, l'amour du dévouement et l'élan de l'héroïsme.

Ces vertus et ces nobles passions, dépeintes avec toute leur énergie, tournées vers le but le plus sublime : la défense du droit de Dieu sur la terre, telles sont nos *chansons de geste*. Il n'y a pas d'autre pensée, mais cette pensée y est toujours présente, bien que souvent mal comprise et mal rendue. Elle peut se définir en peu de mots : la force est créée pour servir le droit, ou : combattre pour la justice. Cette pensée a suffi à elle seule pour inspirer une centaine d'épopées.

Non, de pareils siècles ne sont pas des siècles de ténèbres. Qu'on appelle ainsi les temps où la vérité est diminuée par de lâches réticences qui compromettent sa sainteté, où la justice est gênée à chaque pas par les calculs d'une habileté qui l'outrage ! Saint Thomas, en présence de l'erreur, dit, avec une pleine assurance : *Sed hoc non est verum*. Et Roland, Durendal au poing, s'écrie, dans un style non moins clair, mais plus concret :

Nus avons dreit, et cis glutun unt tort !

Certes, il eût fait beau de voir un de nos libéraux devant les arguments de saint Thomas ou devant la terrible politique de Roland !

Au reste, pour faire mieux ressortir par le contraste le caractère de cette lutte pour la justice, les trouvères ne manquent pas de représenter et de personnifier l'iniquité dans la personne des païens. Ceux-ci pratiquent, avec une perfection et une franchise dont les modernes seraient jaloux, la doctrine brutale du fait accompli. La force pour eux prime le droit, et tout est dans le succès. Ils montrent tout naïvement le fond de leur naturel au moment où Roland, écrasé par le nombre, donne ses derniers coups d'épée à Roncevaux. Les Sarrazins, en voyant le petit nombre de guerriers qui restent auprès du héros :

> Dist l'un a l'altre : « Li emperere ad tort. (1)

Mais ce tort va bientôt changer de côté. Charlemagne est de retour, et la lutte qui doit venger Roland est engagée : « C'est ici le véritable jugement de Dieu, » disent les Français. Les païens plient, et déjà Ogier a abattu l'enseigne de l'émir. A cet endroit, le poëte triomphe avec l'empereur, et il renvoie aux païens leur argument.

> Li amiralz alques s'en aperceit
> Que il ad tort, e Carlemagnes dreit (2).

Combattre pour le droit, et, ce qui est plus riche encore pour la poésie, souffrir pour le droit, voilà la pensée inspiratrice des trouvères. Elle resplendit sur toute leur œuvre, comme la croix de Turpin au milieu de la bataille d'Aspremont.

Les trouvères ont eux-mêmes exprimé cette unité de pensée et de but de la façon sensible et originale qu'ils savent donner à toutes leurs conceptions. C'est pour soutenir la cause de Dieu que sont nés leurs héros. Leur naissance n'est autre chose que l'aurore de la délivrance du peuple chrétien.

Les chefs des trois grandes gestes, dit la *Chanson de Doon de Mayence*, Charlemagne, Garin de Montglane, et Doon lui-

(1) V. 1942.
(2) V. 3553-54.

même, naquirent le même jour, à la même heure. En ce moment, de grands prodiges épouvantèrent l'Occident : le soleil devint rouge comme du sang au milieu d'un ciel pâle, la terre trembla, une tempête de vent passa sur le monde, et en particulier sur l'Espagne. Plus de cent châteaux s'écroulèrent sous l'effort de cet orage, en ce pays où régnaient les Sarrazins, et qui devait être le champ de bataille le plus illustre de nos héros. — Soudain, trois coups de tonnerre retentirent, et la foudre tomba devant les palais où venaient de naître les trois enfants. De la terre creusée par la foudre sortirent trois beaux arbres fleuris et verdoyants qui devaient vivre autant que les guerriers et mourir avec eux. Cependant les prodiges continuaient, et les peuples se demandèrent si ce n'était pas la fin du siècle. (1) — Mais non; tout cet ébranlement était l'annonce de la mission commune que Dieu réservait à ses serviteurs, et le terrible précurseur de l'éclat de sa justice.

On voit du premier coup d'œil dans quel ordre d'idées supérieur à celui d'Homère se meut notre épopée. Dans l'Iliade, on trouve une cause juste, il s'agit de défendre un droit ; mais c'est un droit restreint et resserré dans les limites de la famille des Atrides, ou tout au moins de la patrie grecque. De plus, ce droit a peu d'influence sur l'action de la plupart des personnages, et ils agissent par pur égoïsme. Dans l'Odyssée, on ne trouve même pas un grand but qui s'impose. C'est l'habileté d'Ulysse qui conduit tout le poëme et en tient les ressorts. Les scènes sont très-intéressantes, les narrations sont parfaites et les sentiments du cœur humain rendus avec une admirable vérité; mais le mérite du poëme se borne là. L'homme est dominé par la passion et le besoin, et non par ce qu'on pourrait appeler le sentiment social.

Mais peut-être croira-t-on que cette pensée universelle qui a inspiré toutes nos chansons de geste, à cause de sa grandeur même, est moins favorable à la poésie. Car il est certain que l'intérêt devient plus vif et plus pressant à mesure que la

(1) V. *Epopées françaises*, t. III, ch. II.

scène est plus restreinte, les champions moins nombreux et plus près l'un de l'autre, la pensée et le sentiment plus voisins de nous, et, pour ainsi dire, plus sous la main. Ce grand tableau de l'Eglise catholique luttant contre l'erreur, ce spectacle, si sublime dans une ode, ne va-t-il pas prendre dans la poésie épique ou dans la tragédie un aspect vague et abstrait, tandis que ces poëmes ont besoin, avant tout, pour l'intérêt, de peintures bien accusées et de contours nettement déterminés? (1) »

On peut répondre d'abord par cette raison générale que la foi, qui garde dans le monde les intérêts les plus universels, touche aussi les intérêts les plus personnels et les plus intimes, comme la Providence veille avec le même soin sur le sort des empires et sur la conservation d'un brin d'herbe.

Mais les faits répondront mieux à l'objection, qui ne saurait arrêter un seul instant l'esprit, pour peu qu'on ait pris connaissance de l'œuvre de nos trouvères. Il est vrai, une grande pensée, toujours la même, et absolument universelle, y domine, mais comme le soleil domine la nature. Loin de la rendre monotone par l'éclat uniforme de sa lumière, il lui donne au contraire par ses rayons une infinie variété, parce qu'il fait saillir toutes les couleurs. De même, la grande pensée de l'Eglise fait resplendir tous les sentiments des guerriers qui s'attachent à cette grande cause, l'héroïsme puise à cette idée une énergie plus grande et toute nouvelle.

Le christianisme, qui a enrichi l'univers tout entier, a aussi enrichi le cœur de chaque homme, et les facultés surnaturelles de la grâce déploient leur variété à côté des facultés naturelles. Il en résulte une foule de nuances et de sentiments particuliers bien inconnus aux anciens. Qu'on songe, par exemple, à la multiplicité des beautés que peuvent produire les trois premières vertus surnaturelles : la foi dans l'entreprise, l'espé-

(1) De Bonald dit, en parlant des poëmes d'Homère : « L'homme privé l'emporte sur l'homme public, et le poëme n'en est peut-être que plus brillant, parce que l'énergie fougueuse et désordonnée des passions prête à l'imagination plus que la force calme et raisonnée des devoirs. » (*Mélanges : Du Style et de la Littérature*).

rance dans les revers, la charité dans toute l'exécution. Elles ajoutent de nouveaux éléments d'intérêt, sans rien ôter à la particularité de l'action. C'est toujours le cœur de l'homme que l'on sent battre, mais avec une nouvelle impulsiòn.

Défendre l'honneur et la vie de la patrie, porter fidélité à son prince qui représente l'autorité sociale dérivée de Dieu, voilà des sentiments très-poétiques par eux-mêmes, et souvent exploités par les poètes de tous les siècles. Mais ces nobles passions sont susceptibles de recevoir un nouveau relief. — Lorsque, dans la chanson de Roland, nous voyons ce héros combattant avec tant d'éclat pour la grande cause de l'Eglise, et engagé par le trouvère dans la situation la plus tragique et la plus saisissante qu'un poète ait jamais conçue, certes, la grandeur de la cause est loin de nuire à l'intérêt personnel qu'on lui porte. Au contraire, un intérêt plus navrant s'attache à sa personne, parce qu'il va être martyr, c'est-à-dire témoin de la foi, parce qu'il sauve l'honneur de la France et de Charlemagne dont la bénédiction sera sa récompense. Telles sont les beautés qu'on admire dans ce discours de Roland aux abois :

C'est ici, dit Roland, que nous recevrons le martyre ;
Car je sais bien que nous n'avons plus longtemps à vivre.
Mais maudit soit celui qui ne se vendra chèrement !
Frappez, Seigneurs, de vos épées fourbies ;
Disputez bien votre mort, votre vie,
Et surtont que France la douce ne soit pas déhonorée par nous.
Quand Charles mon Seigneur viendra sur le champ de bataille,
Quand il verra le massacre des Sarrazins,
Quand, pour un des nôtres, il en trouvera quinze d'entre eux parmi [les morts,
Eh bien ! l'empereur nous bénira (1).

L'amour de la gloire est un sentiment bien naturel aux guerriers, et bien légitime, quand il est subordonné. Roland ne manque pas de fierté ; il sait qu'il est le premier guerrier de la chrétienté, et il le confesse avec une simplicité qui porte la conviction. Ce sentiment, chez lui, ne s'exprime jamais avec

(1) V. 1922 et suiv.

plus de force que par l'amour qu'il porte à son épée. Lorsqu'il adresse à Durendal, avant de mourir, ces adieux qu'on ne peut lire sans se sentir des larmes dans les yeux, ce qui fait la beauté et l'intérêt de cette scène, ce sont les raisons qu'il donne de son amour pour Durendal. Elle lui a été donnée, par l'ordre d'un ange, pour défendre l'Eglise; elle est sainte, et sa garde dorée est pleine de reliques; et puis, elle a conquis tant de royaumes à Charles, l'empereur de France, la terre libre! Quelle douleur de la laisser intacte après lui, au risque de la voir tomber aux mains d'un lâche, aux mains d'un païen! Ces craintes rendent la douleur de Roland plus poignante.

Charlemagne aussi réclame pour lui l'honneur; mais comme le chef de l'armée de Dieu, comme l'intelligence qui conçoit les nobles desseins, il a soin de mettre en avant le droit. C'est ainsi qu'à son retour sur le champ de Roncevaux il s'écrie :

Le droit et l'honneur, Seigneur, voilà ce que je demande;
Ils m'ont enlevé la fleur de douce France (1).

La chanson d'Aliscans, de la geste de Guillaume, nous fournit encore de beaux exemples de sentiments intimes et touchants relevés par la grandeur de la cause. C'est un autre Roncevaux, plus douloureux que le premier, parce qu'on n'entend pas au milieu de la défaite les cors de l'armée de Charlemagne accourant pour la vengeance. Le jeune Vivien, neveu de Guillaume, l'un des plus aimables de nos héros, est tombé sous le fer des païens; il a le cœur transpercé. Il s'est traîné comme il a pu hors de la mêlée, et il est étendu mourant sous un arbre, au bord d'une fontaine. C'est là que le rencontre Guillaume, vaincu et fugitif. — Entre l'oncle et le neveu se passe alors la scène la plus émouvante. A défaut de prêtre, Guillaume, comme le plus proche parent de Vivien, reçoit sa confession et lui donne de sa main le pain eucharistique que Vivien n'avait pas encore reçu.

Guillaume met la main à son aumônière,

(1) V. 2430-31.

Il en tire du pain bénit,
Qui a été consacré sur l'autel de Saint-Germain :
« Prépare-toi, dit Guillaume,
« Sans plus tarder, à te confesser à moi de tous tes péchés;
« Je suis ton oncle, tu n'as personne plus proche,
« Si ce n'est le Seigneur Dieu, qui est le souverain par excellence.
« Je veux être ton chapelain, et tenir la place de Dieu,
« A ce baptême, je veux être ton parrain,
« Et par là être plus pour toi qu'oncle ni frère. »
Vivien lui dit : « J'ai grand besoin
« Que vous me teniez la tête contre votre poitrine.
« Oui, je le veux, donnez-moi de ce pain,
« Et je mourrai l'instant d'ensuite;
« Mais hâtez-vous, mon oncle, car le cœur me manque
« — O douloureuse demande! dit Guillaume,
« De ma lignée j'ai perdu tout le grain;
« Je n'en ai plus que la paille et le chaume,
« Tout mon barnage est mort. » (1)

Là ne se borne pas la douleur de Guillaume. Les Sarrazins le poursuivent. Épuisé de fatigue, le cœur plein d'amertume, il se hâte de toute la vitesse de son cheval vers son château d'Orange, où l'attendait Guibourc, son épouse. A grand'peine peut-il se faire reconnaître. Enfin Guibourc fait baisser le pont-levis. Mais, en cet instant, des cris douloureux frappent ses oreilles; elle aperçoit dans la plaine trois cents prisonniers chrétiens conduits par des Sarrazins qui les battent de verges. A cette vue, elle s'indigne : « Non, non, s'écrie-t-elle, vous n'êtes point Guillaume, vous n'êtes pas *la fière brace qu'on soloit tant loer*. Ce n'est pas lui, certes, qui eût laissé de la sorte emmener et battre des chrétiens. Vous n'êtes pas Guillaume, et vous n'entrerez pas. » — La chrétienté outragée par des païens! il n'en faut pas davantage pour rendre à Guillaume abattu son courage et sa force. Il chevauche contre les Sarrazins, délivre ses frères, et Guibourc, alors, les larmes aux yeux, s'écrie à haute voix : « Venez beau sire, vous pouvez entrer. » (2).

(1) Cité par M. L. Gautier. *Epopées franç.*, t. III, p. 459.
(2) V. *Epopées franç.*. t. III, p. 470.

Ce sont là des beautés qu'on ne trouve pas dans Homère. On n'y trouverait pas davantage un duel comparable au combat chevaleresque de Roland et d'Olivier dans l'île sous Vienne (1), ni une amitié comparable à celle de ces deux barons, après qu'un ange est venu les réconcilier. Il y a, du reste, un caractère bien remarquable qui distingue tous les duels si nombreux dans nos chansons de geste. Ce n'est point par haine que l'on combat; c'est par amour pour la cause que l'on défend. Souvent le baron chrétien interrompt la lutte pour offrir au païen son amitié s'il veut adorer Jésus-Christ.

Une dernière remarque très-importante à faire, c'est que le sentiment de la douleur tient une fort grande place dans la poésie de nos trouvères. C'est par là que les sujets fournis par nos légendes présenteraient des ressources abondantes à la tragédie, si elle voulait s'en servir. Aristote veut que la tragédie emploie surtout, pour toucher l'âme, la terreur et la pitié. Ce serait bien le cas de placer ici la réflexion de Fénelon, que, pour surpasser les anciens, les modernes n'ont qu'à suivre leurs principes, mais à les appliquer mieux. On pourrait ajouter : en se servant des ressources qu'ils ont sous la main. Quelles douleurs plus émouvantes que celles de Charlemagne à Roncevaux et de Guillaume d'Orange à Aliscans? On peut adresser aux poètes la réflexion si touchante de l'auteur de la chanson de Roland, en présence du deuil de Roncevaux : « Connaître la douleur, c'est beaucoup savoir. »

Mult ad apris ki ben conuist ahan. (2)

Corneille et Racine auraient appris beaucoup s'ils avaient connu ces grandes douleurs.

La douleur touche profondément quand elle est soufferte par un cœur héroïque. Le stoïcien Sénèque disait : *Ecce par Deo dignum, vir fortis cum malâ fortunâ compositus* (3). Ce sont deux champions dignes des regards de Dieu que l'homme

(1) *Chanson de Girard de Vienne.*
(2) V. 2524.
(3) *De Providentiâ*, ch. II, n. 6.

de cœur aux prises avec l'adversité. Mais la grandeur du spectacle est bien rehaussée encore si c'est la cause divine que soutient l'homme de cœur.

Un autre point de vue montre la supériorité de la douleur chrétienne de nos épopées. L'aspect de la douleur intéresse toujours, parce qu'il y a au fond du cœur de l'homme un pressant besoin de compâtir aux maux de ses frères, qu'il doit s'efforcer de soulager. C'est là une des bases de la société et un sentiment gravé dans notre âme par le divin instituteur de l'ordre social. Mais si nous sommes, par le malheur de notre naissance, appelés à souffrir, nous ne sommes pas destinés à souffrir sans remède. Or, les païens ne trouvaient pas de consolation à la douleur, et c'est pourquoi la douleur d'Œdipe, par exemple, a quelque chose de triste et de contraire à la nature, qui nous désole. C'est une douleur qui brise et qui abat. Dans nôs chansons de geste, au contraire, la douleur élève et fortifie, parce qu'elle est pleine d'espoir et que la mort même est un triomphe : « Si vous mourez, vous serez tous martyrs, » dit Turpin.

Ainsi, tous les sentiments du cœur humain sont épurés par a foi, et la sublime pensée qui domine nos poëmes répand sa lumière sur toutes les situations qui s'y déroulent. Nous allons voir maintenant comment cette même pensée rehausse les caractères des personnages.

L'abbé Géry DELALLEAU.

(*La fin prochainement.*)

LE BUDGET

DE LA DÉCADENCE

1874.

(Suite et fin (1).

Nous achevons aujourd'hui le compte-rendu des discussions de nos législateurs sur le budget de la décadence universitaire.

Un tableau placé à la fin de ce travail donne les chiffres votés pour chacun des chapitres en 1872, 1873 et 1874, et en outre les chiffres proposés pour le budget de 1875 récemment distribués à la Chambre.

Nous ne parlons ni des cultes ni des beaux-arts qui trouvent place dans la même tête ministérielle, à droite et à gauche de l'instruction publique ; mais nous remarquons avec un certain étonnement que les *théâtres nationaux* figurent pour 100,000 fr. de plus en 1875.

Les discussions que nous donnons aujourd'hui montrent de toute façon quel rêve étonnant osent rêver les libéraux qui veulent river les populations sous les coups de l'Enseignement obligatoire. Les hommes, l'argent, les bâtiments même manquent absolument.

(1) Voir les nnméros de Janvier et Février, tom. VI, p. 225 et p. 306.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

(Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Etat : 16,383,454 fr.)

M. le Ministre expose que le traitement des instituteurs varie de 700 à 1,000 francs.

Tout le monde, dit-il, veut l'augmenter ; il y a trois systèmes en présence.

L'un (amendement de M. Maurice) veut 1,000, 1,200 et 1,400 francs, en complétant jusqu'à ces chiffres les revenus ordinaires de l'école.

Un autre (amendement de M. Rive) veut des émoluments fixes de 1,000 à 2,000 francs, l'instituteur n'ayant plus à entrer dans les revenus de l'école.

Un troisième (commission du budget) fait varier les traitements de 1,100 à 1,500 francs.

Ce dernier système paraît préférable au Ministre ; il exigerait une ressource de 7,241,000 francs.

Ces projets devraient venir avec la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire.

Pour le moment, la seule amélioration que puisse proposer le ministre et la commission, serait l'adoption d'un projet de loi déjà ancien qui modifie l'admission à la retraite des instituteurs.

Ils sont admis à 60 ans, après 30 ans de services actifs, et la pension se fixe sur la moyenne des 6 dernières années ; ils seraient admis à 50 ans après 25 ans de service, et la pension se calculerait sur les 3 dernières années seulement.

Le minimum de cette pension pourrait aussi être élevé de 360 à 500 francs.

Les auteurs des amendements énumérés plus haut réclament avec instance le renvoi à une commission spéciale nommée par les bureaux, ou le renvoi à la commission déjà nommée de l'enseignement primaire, dont M. Ernoul était rapporteur. La commission ferait de ces amendements un projet de loi.

La droite est pour le renvoi à la commission Ernoul; la gauche pour le renvoi, aux bureaux. On discute, on vote, on revote; l'épreuve étant douteuse, on va au scrutin; une vérification est nécessaire; enfin le renvoi aux bureaux est prononcé par 330 voix contre 328; la majorité absolue était précisément de 330 voix, et une voix perdue eût rendu nul ce scrutin auquel on attachait de l'importance.

Dans cette question toute *de clocher*, car l'École et l'Église forment un tout moral, on n'a prononcé ni le nom de Dieu, ni même celui de son humble représentant, le curé de village.

Si l'Université n'entravait pas, depuis 70 ans, les efforts des pauvres curés pour instruire les enfants; si même elle les encourageait par des subventions; nous aurions auprès d'un grand nombre de presbytères ces écoles qui manquent; mais on y ferait sans doute trop de catéchisme.

CONSTRUCTION DES MAISONS D'ÉCOLE.

(Même budget.)

M. Achille Delorme propose d'assurer une subvention aux communes qui dépenseraient une somme plus considérable que la subvention pour construire l'école, comme on a fait sous l'Empire pour l'établissement de chemins vicinaux; on atténuerait ainsi la somme importante (1,500,000 fr.) que l'Etat paie, à titre de subvention de loyer des maisons d'école, aux communes pauvres.

L'Assemblée écoute M. Delorme, et lui donne acte de son discours; c'est un discours, il est au *Journal officiel*, et c'est tout.

ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES.

(Même budget.)

La commission du budget propose d'employer 80,000 fr. à l'œuvre fâcheuse d'introduire les professeurs des lycées dans les écoles normales primaires.

M. Martial Delpit, qui a eu, au Congrès de l'Enseignement chrétien, des paroles si émues pour la défense des principes dans les questions d'enseignement, a vivement combattu ce projet : nous donnons toute cette partie de la discussion, sans nous associer absolument aux éloges trop complets de l'orateur pour les écoles normales actuelles, elles sont déjà bien malades du mal qu'on veut agrandir, et ce n'est qu'en se plaçant au point de vue de l'avenir plus malheureux qu'on va leur faire, qu'on peut les considérer en bonne santé. Ecoutons :

M. Martial Delpit. Je lis dans le rapport de la commission du budget de cette année le passage suivant : « L'état dans lequel se trouvent les écoles normales primaires où se forment nos instituteurs n'est pas moins digne de votre attention. Les études, généralement, s'y sont affaissées ; l'enseignement y appelle de prompts remèdes. Parmi les moyens indiqués, l'un consiste à charger provisoirement de l'enseignement des matières les plus élevées de l'enseignement normal les professeurs des lycées ou des colléges de la localité, partout où la chose est possible. Les maîtres adjoints conserveraient l'enseignement des matières élémentaires. Ils profiteraient eux-mêmes, du reste, de l'enseignement des maîtres externes et deviendraient ainsi des répétiteurs.

Ce régime avait été appliqué sous l'empire de la loi de 1833, et il avait produit les meilleurs fruits.

Votre commission a pensé qu'en allouant une somme de 80,000 fr. à répartir entre les 79 écoles des départements, avec cette destination spéciale, vous rendriez un service signalé à l'instruction primaire. »

Telle est, messieurs, la proposition que je viens combattre devant vous, après l'avoir combattue de toutes mes forces au sein de la commission du budget ; je suis donc ici l'interprète de la minorité de la commission, et j'ose solliciter à ce titre un moment l'attention de l'Assemblée.

Le rapport contient contre les écoles normales primaires une sorte d'acte d'accusation auquel je ne souscris pas pour ma part. Je ne crois pas que l'enseignement, dans ces écoles, soit dans l'état d'abaissement qu'on a signalé, mais je laisse à l'administration le soin de nous éclairer sur ce point. Seule elle possède les documents nécessaires, au premier rang desquels il faut placer les rapports de M. les inspecteurs généraux.

Substituer les professeurs des lycées aux maîtres-adjoints des écoles normales serait, à mon sens, aggraver le mal au lieu d'y remédier. L'enseignement littéraire, l'enseignement scientifique de nos colléges, l'enseignement secondaire, en un mot, n'a rien de commun avec l'enseignement primaire ; ces deux enseignements ont des buts tout différents. Pour le premier, il s'agit de former à toutes les carrières libérales ; pour le second, le but est beaucoup plus modeste : il s'agit de former des instituteurs qui auront le devoir d'enseigner les notions les plus élémentaires aux habitants de nos campagnes, et qui failliraient à leur mission s'ils essayaient de faire de nos agriculteurs et des ouvriers de nos usines des littérateurs ou des savants.

Est-il convenable que des professeurs de l'université quittent la chaire élevée où ils ont l'habitude de parler pour venir apporter cet enseigne-

ment classique devant les maîtres futurs de nos écoles primaires ? Je ne le crois pas. Il y a à cela des inconvénients de toutes sortes ; j'en signalerai deux ou trois seulement.

Un professeur de collége, qui est un agrégé de l'Université, qui en est un dignitaire, viendra dans l'école normale faire une leçon. Evidemment il obtiendra une attention plus grande que celle qui sera accordée au maître-adjoint et, le lendemain ou le jour même, le respect qui doit toujours être porté au maître-adjoint n'en sera-t-il pas diminué ? Poser la question, c'est la résoudre.

Le directeur de l'école normale, celui à qui reste confié le soin de préparer vos maîtres d'école, doit leur enseigner la chose la plus difficile : la pédagogie, c'est-à-dire l'art d'élever les enfants ; cette science si difficile, il est obligé de l'enseigner, et il répond, vis-à-vis de l'Etat et des familles, de l'enseignement qu'il a donné. Eh bien, il sera primé par les professeurs du collége; il ne jouira plus ni du même respect, ni de la même considération. Lui laisserez-vous la responsabilité, quand vous lui aurez ôté la possibilité de diriger l'esprit de l'enseignement dans son école, la portée et le niveau de cet enseignement ?

Il y a bien d'autres objections : la position, le titre de maître-adjoint sont ambitionnés par les élèves de l'école normale qui ressentent en eux les dispositions nécessaires pour faire des études littéraires plus approfondies, pour rechercher une culture intellectuelle plus élevée. Vous leur fermez cette carrière par votre proposition, et c'est là un très-grand malheur.

Vous avez créé l'école normale de Cluny ; je n'ai ni à la défendre, ni à l'apprécier ; c'est une fondation qui remonte à un régime que je n'aime pas, vous le savez ; mais elle est précisément destinée à fournir des maîtres-adjoints à vos écoles primaires ; enverrez-vous donc les élèves de l'école de Cluny dans les colléges et dans les facultés ? ferez-vous ce singulier échange ? Croyez-vous pouvoir opérer ces déplacements sans danger ? Cela n'est pas possible : vous compromettriez l'avenir des élèves de votre école de Cluny.

Je crois donc, messieurs, qu'il faut repousser une proposition que rien ne justifie. Le secours qu'il faut apporter aux écoles normales primaires, c'est d'améliorer la situation des instituteurs, de leur assurer une carrière honorable et les moyens nécessaires d'existence. On vous en a longuement entretenu tout à l'heure, et on a eu raison. Mais ce qu'on ne vous a pas dit, et ce qui est le fait vrai, c'est que les candidats manquent à nos écoles normales primaires; le recrutement en est difficile; ce qui importe donc, ce n'est pas tant d'y élever le niveau des études scientifiques, d'y porter un enseignement qui a d'autres visées, un autre but et s'adresse à des intelligences autrement préparées, à des élèves sortis d'un autre milieu.

L'enseignement des écoles normales est assez élevé, je le maintiens ; les maîtres actuels suffisent. Employez à les encourager les fonds que vous voulez à tort, selon moi, consacrer à une innovation funeste ; faites surtout que les cours de vos écoles normales primaires soient suivis par de nombreux candidats : les maîtres auront de l'émulation et l'enseignement progressera ; ils s'élèvera d'année en année, mais dans la sphère qui lui est propre et de façon à former convenablement les maîtres qu'il est appelé à former.

Eh bien, est-ce en leur envoyant des professeurs de l'Université que vous obtiendrez ce résultat, que vous attirerez des élèves, que vous obtiendrez d'eux un travail plus sérieux ? Non ; l'enseignement trop élevé des lycées ne trouvera pas le terrain préparé et ne produira pas de fruits. Le résultat, à un autre point de vue, sera fort contestable, et vous me permettez de le redouter.

C'est, je le répète, en améliorant la perspective que vous offrez aux

nstituteurs primaires, en leur assurant dans nos moindres villages une existence honorable, que vous multiplierez le nombre des candidats. Voilà le point de la difficulté, le point sur lequel la sollicitude de l'Assemblée ne saurait être trop vivement appelée.

Mais, faire dans l'enseignement primaire un changement aussi considérable, que rien ne justifie et qui n'a pas d'ailleurs été suffisamment étudié, faire ce changement, dis-je, par un article du budget, tandis qu'une loi sur l'instruction primaire est à votre ordre du jour ou va y revenir incessamment, c'est une voie dans laquelle vous ne voudrez pas entrer.

D'ailleurs les 80,000 francs qu'on vous propose d'attribuer à cette innovation ne suffiraient pas; l'année prochaine, on demanderait une somme plus forte. Il vaut bien mieux appliquer vos ressources à l'amélioration du sort des maîtres-adjoints, en augmenter le nombre là où ce sera nécessaire, les fortifier en un mot, mais non les annihiler. C'est ainsi que vous travaillerez au vrai progrès de l'instruction primaire pour laquelle vous faites, malgré la détresse de vos finances, les plus grands sacrifices, et pour lesquelles vous allez voter les augmentations considérables qui figurent au chapitre 34.

M. LE RAPPORTEUR. Messieurs, il n'y a pas de question plus intéressante pour tous ceux qui s'intéressent à l'instruction primaire, que le sort des écoles normales. Vous n'aurez pas de bons instituteurs, si vous ne prenez pas soin de fortifier vos écoles normales primaires.

M. LANGLOIS. C'est évident!

M. LE RAPPORTEUR. Vous savez que la loi du 2 juillet 1865 et le règlement des 2 et 3 juillet 1866 ont ajouté certaines matières au programme de ces écoles, sans qu'aucun maître fût chargé d'en créer l'enseignement. Les inspections qui ont eu lieu depuis deux ans indiquent que, par suite de circonstances malheureuses et sur lesquelles je n'ai pas à m'expliquer, les études se sont généralement affaissées dans nos écoles normales primaires. Lorsque M. le ministre de l'instruction publique, M. Batbie, signala à la commission du budget cette situation, elle s'en est émue; et vous tous, messieurs, qui portez tant d'intérêt à l'instruction primaire et voulez augmenter le traitement des instituteurs, vous reconnaîtrez que vous seriez émus comme nous; avant d'élever les traitements, élevons l'enseignement.

Quel remède employer, messieurs? Nous avons songé, sans vouloir en aucune façon diminuer le rôle des maîtres-adjoints, nous avons songé à un moyen provisoire que la loi de 1833 avait appliqué pendant un certain laps de temps.

M. LANGLOIS. Et qui a réussi!

M. LE RAPPORTEUR. Nous avons pensé que provisoirement, sans vouloir modifier l'enseignement inférieur, l'organisation même des écoles normales, il est utile de suppléer à ce qui pouvait manquer aux maîtres-adjoints en introduisant des maîtres externes empruntés aux lycées et colléges dans les villes où ces lycées et colléges coexistent avec l'école normale. Je le répète, ce n'est pas un remède nouveau; il était jugé nécessaire par tous les hommes compétents et par les inspecteurs qui s'occupent des écoles normales primaires.

M. MARTIAL DELPIT. Je proteste contre cette assertion. Ce n'est pas l'avis de tous les inspecteurs généraux.

M. LE RAPPORTEUR. Je vous demande pardon; j'ai la circulaire sous les yeux.

Quel n'est pas mon étonnement d'entendre des défenseurs des écoles normales attaquer le crédit supplémentaire que nous vous proposons? Est-ce que nous voulons faire descendre l'enseignement des écoles normales, et l'affaiblir en l'étendant? Au contraire, nous désirons le fortifier. On n'enseigne bien que lorsqu'on domine l'enseignement qu'on

répand, et, croyez-le bien, pour apprendre aux autres les matières élémentaires, il ne suffit pas de l'expérience et de l'habitude ; non, pour bien enseigner les notions de sciences naturelles, des mathématiques, de l'histoire et de la géographie, il faut avoir l'esprit éclairé et étendu ; je ne dis pas qu'il faille être savant, mais il faut de la portée dans le jugement et de sérieuses études. Plus vous comprendrez les choses que vous enseignez, mieux vous arriverez à faire passer vos connaissances dans l'esprit et dans l'âme des autres. (Assentiment.)

Voilà pourquoi, lorsque M. le ministre nous fit connaître la situation des écoles normales primaires, nous avons pensé que c'était leur porter un intérêt véritable que d'ouvrir un crédit nouveau de 80,000 francs destiné, partout où il en sera besoin, à introduire provisoirement des maîtres externes dont les maîtres-adjoints seraient les répétiteurs.

Nous vous demandons, à vous tous qui venez de témoigner, il y a quelques instants, votre intérêt pour les instituteurs, de voter le crédit destiné aux écoles normales. Il n'y aura pas de crédit qui puisse recevoir une meilleure application. (Très-bien ! — Aux voix !)

M. Martial Delpit. La question est assez grave... (Aux voix !) Je n'ai qu'un mot à dire. (Parlez ! parlez !)

Il ne s'agit pas de supprimer une somme de 80,000 francs du crédit demandé. Ce crédit est de plus de 16 millions ; il restera le même, et c'est à M. le ministre de l'instruction publique qu'il appartiendra d'en faire l'emploi le plus convenable et le plus utile dans l'intérêt de l'instruction primaire.

Quant à l'application qui aurait été faite en 1833 de la mesure qu'on vous propose, je réponds que le fait est, sinon complètement inexact, du moins qu'il n'est pas concluant dans la question, attendu qu'en 1833 il n'y avait qu'un très-petit nombre d'écoles normales, qu'on les créait de toutes pièces, et que, quand on n'avait pas sous la main les éléments nécessaires pour ces créations, on pouvait appeler sans inconvénients quelques professeurs des lycées.

Mais aujourd'hui, un long espace de temps nous sépare de 1833 ; vous avez, dans 79 départements, des écoles normales parfaitement bien organisées qu'il s'agit d'améliorer et non pas de transformer en changeant l'esprit et les méthodes de l'enseignement. Si les faits sur lesquels on insiste étaient exacts, ce serait, encore une fois, un acte d'accusation bien grave contre les écoles normales, acte que, pour ma part, je n'accepte pas...

M. le rapporteur. Ce n'est pas un acte d'accusation, ce sont des faits.

M. Martial Delpit... et je serais étonné que M. le ministre acceptât cette accusation qui, demain matin, viendrait apporter la douleur dans toutes nos écoles normales et décourager des hommes de mérite qui consacrent leur vie à l'éducation des jeunes gens que vous leur confiez, qui y mettent presque partout tout ce qu'ils ont d'intelligence, de zèle et de dévouement, et méritent de votre part plus d'égards et plus de justice.

M. le rapporteur. Messieurs, je constate que nous ne voulons pas du tout décourager les maîtres-adjoints ; nous voulons seulement combler les lacunes de l'enseignement dans les écoles normales primaires.

M. le sous-secrétaire d'État. Messieurs, le Gouvernement rend pleine justice aux maîtres des écoles normales primaires, à leurs efforts, aux succès qu'ils obtiennent le plus souvent.

Quant à l'allocation proposée par la commission du budget, il est évident que la commission n'a pas entendu lier le ministère. Lorsqu'il sera nécessaire de recourir à un secours extérieur pour une école normale, on appellera les professeurs des lycées et des colléges. Mais lorsque l'école normale pourra se suffire à elle-même avec les ressources

qu'elle trouvera dans ses propres maîtres, on n'ira pas demander au dehors ce qu'on aura chez soi. C'est seulement là où l'instruction sera insuffisante et où il serait indispensable d'appeler de nouveaux professeurs appartenant à un autre ordre d'enseignement que nous aurions à suivre les indications données par la commission du budget. Voilà comment nous comptons profiter de la somme que vous allez mettre à notre disposition. (Très-bien ! — Aux voix !)

Adopté ! — Hélas !

Nous souhaitons que cette nouvelle victoire de l'Université sur la liberté n'ait d'autre inconvénient que de grossir encore de 80,000 fr. le budget des professeurs de lycées.

Nous souhaitons que le césarisme universitaire ne pénètre point par là davantage dans les masses.

Nous souhaitons que les doses de foi et de charité par lesquelles vivent les écoles primaires soient accrues chez les instituteurs par l'instruction des maîtres des lycées.

Nous souhaitons que la bonne harmonie nécessaire entre le curé et l'instituteur se fortifie d'autant que le catéchisme s'enseigne mieux.

Nous souhaitons, en un mot, que cela ait le sens commun.

LES INSTITUTEURS RÉVOQUÉS A LYON.

(Hors d'œuvre.)

M. Edouard Millaud, député lyonnais et représentant spécial de la rue Grolée, a donné un petit intermède à la lourde discussion du budget primaire.

« Des institutrices et des instituteurs libres (dit-il en mettant galamment les premières avant les seconds pour éviter sans doute la mauvaise consonnance à Lyon des mots : *instituteurs et institutrices libres*), avaient donc été traduits devant le Conseil académique. Je n'expose pas leur procès, il a été bien plaidé (il s'agit de ces maîtres qui avaient rayé la religion de l'enseignement, et M. Maurice estime que, même devant une Assemblée qui ne s'occupe pas de Dieu, il faut éviter, pour ses clients, de rappeler cette impiété), je n'expose pas leur procès; qu'il me suffise de dire qu'ils ont été condamnés aux termes de certains textes de la loi de 1850 invoqués contre eux. Les

uns ont été privés de professer dans la ville de Lyon, les autres dans l'agglomération lyonnaise, et les autres dans tout le département du Rhône. Enfin, plusieurs ont été suspendus.

« Ils se sont pourvus en toute hâte devant le Conseil supérieur de l'instruction publique.

« Ils se sont mis en route pour comparaître, le 10 novembre, à Paris, devant le Conseil. Ces modestes instituteurs, revêtus de leurs habits des DIMANCHES. (Interruption.) »

Evidemment la langue a fourché au député de la rue Grolée; il voulait dire : *habits des lundis;* mais ils ont si mauvaise réputation, ces habits débraillés et avinés du lundi, que, par euphémisme, il a lâché ce mot compromettant de dimanche (*dies dominica*) comme un vrai clérical qui aurait été ce jour-là à la messe... autrefois; de là les interruptions.

Donc les gens qui ne veulent pas de religion ayant pris leurs habits des dimanches sont venus en *troisième classe* devant leurs juges, « grâce à de maigres économies. »

« Ils se rendirent (à pied, sans doute) au ministère de l'instruction publique, et là (hélas! pauvres gens à pied) on leur apprend que, le gouvernement étant en pleine crise ministérielle, on ne pouvait les entendre. » (Comment le bruit de la crise qui devait couvrir ainsi leurs voix n'était-il pas monté jusqu'à eux? depuis quand un instituteur athée n'a-t-il pas de journal?)

« Vous voyez, Messieurs, combien la situation était pénible et combien il serait regrettable pour eux qu'ils s'exposassent, s'ils revenaient (ce qui est problématique) à se retrouver au milieu d'une nouvelle crise (ce qui est possible). »

M. Millaud est bien curieux de consulter ainsi les augures sur l'avenir? Quand donc, demande-t-il, le conseil supérieur sera-t-il réuni et les modestes instituteurs pourront-ils être enfin entendus?

A la fin de ce mois, répond le ministre.

M. Millaud est satisfait. Ainsi, à la veille du jour de l'an, le Conseil supérieur de l'enseignement aura la satisfaction de re-

cevoir ces Messieurs. Je crains pour eux qu'il ne les renvoie à l'année prochaine (1).

RETRAITE DES INSTITUTEURS

(Même budget.)

M. le Ministre a dit qu'on pouvait voter de suite une amélioration des retraites et les porter du minimum de 360 francs à celui de 500 francs.

M. Jules Maurice demande que cette retraite soit de 500 francs pour les institutrices, mais de 600 francs pour les instituteurs, ce qui n'impose que 48,800 francs de plus au budget.

La commission pense qu'il n'y a pas de différence à faire entre les instituteurs et les institutrices.

« Je crois que c'est une erreur, dit l'orateur, (dont le discours présente un intérêt sérieux à titre de renseignements), et que, si 500 francs suffisent à une institutrice, ils ne pourraient pas suffire à un instituteur. En effet, quand l'institutrice est mariée, si elle l'est à un instituteur qui, lui-même, a une pension, elle trouve là une ressource qui lui fait une situation très-tolérable. Si son mari a suivi une autre carrière, quelle qu'elle soit, elle aura été plus lucrative certainement que la carrière de

(1) Depuis l'impression de ce compte-rendu, le Ministre a convoqué le Conseil supérieur et a informé de cette convocation les instituteurs du Rhône interdits par le Conseil départemental, — sauf un de ces maîtres, qui n'a pas de domicile connu.

Le 29 et le 30 décembre, les membres du Conseil supérieur ont siégé pour cet objet spécial, et MM. les instituteurs interdits n'ont pas jugé à propos de se déranger.

NN. SS. les Cardinaux et Evêques sont donc retournés dans leurs diocèses, les autres membres à leurs hautes fonctions, et ont promis d'être de retour le 12 janvier pour écouter MM. les sans-Dieu de Lyon.

Ceux-ci n'ayant point comparu, mais formulé un pourvoi par écrit, le conseil a libellé le jugement suivant qui met fin à l'incident :

« Le conseil supérieur,

« Sur le recours formé par MM. ***, à l'unanimité, adopte la décision suivante :

« Le conseil, vu, etc.

« Considérant que l'article 23 de la loi du 18 mars 1850 place l'instruction morale et religieuse en tête des matières qui, aux termes du paragraphe 1er, doivent être nécessairement enseignées dans les écoles primaires, par opposition aux matières facultatives énumérées au 2e paragraphe ;

« Que cette disposition, conforme aux législations antérieures, est obligatoire pour les instituteurs libres aussi bien que pour les instituteurs publics;

« Que la violation intentionnelle et systématique de la loi commise par MM. *** constitue une faute grave dans l'exercice de leurs fonctions, et justifie, dans les circonstances où elle s'est produite, la pénalité prononcée contre ces instituteurs, par application de l'article 30 de la même loi;

« Rejette le pourvoi formé par MM. *** contre l'arrêt du Conseil départemental du Rhône du 4 septembre 1873. »

l'instruction publique; par conséquent, dans ce cas encore, elle possède des ressources qui font que la pension de 500 francs peut lui suffire.

Mais l'instituteur, s'il est marié, — et le cas est le plus fréquent et très-désirable, — comment voulez-vous qu'il puisse subvenir, pendant toute une longue année, à sa subsistance et à celle de sa femme avec cette somme de 500 francs, surtout quand on sait le prix de toutes choses à l'époque où nous vivons?

Je demande donc, au nom de l'intérêt que vous portez à l'enseignement primaire, que vous mainteniez le chiffre de 600 francs.

Un membre. Et les voies et moyens?

M. Jules Maurice. On me demande quels sont les voies et moyens. Je ferai observer qu'ils ne s'agit que d'une somme de 48,800 francs, et que vous venez de voter des centaines de mille francs sans discussion et sans vous préoccuper de cette question des voies et moyens (Très-bien!)

Oui, vous avez voté sans objection les crédits qui viennent de vous être demandés pour l'instruction supérieure et l'instruction secondaire, et qui s'élèvent à 1,664,000 francs; et lorsqu'il s'agit de donner un supplément de pension si minime aux instituteurs primaires, ne me parlez pas de voies et moyens; je ne demande que 48,800 francs. Ce n'est rien en comparaison de tout ce que vous venez de voter.

D'ailleurs 600 francs, c'est le chiffre de la pension accordée à tout sous-officier qui rentre dans sa commune, et encore il revient le plus souvent avec la médaille militaire, qui lui vaut 100 francs, ou il occupe une situation annexe qui le place dans une position relativement aisée. Mais le pauvre instituteur qui vit au milieu des populations qui l'ont toujours connu, qu'il a instruites et aimées, comment consentiriez-vous à le laisser dans cette situation pénible que lui ferait un traitement de 500 francs?

Et notez encore ceci, messieurs:

C'est que la pension de retraite de 600 francs que vous allouez aux sous-officiers, vous la prélevez en entier sur les ressources de l'Etat; tandis que les instituteurs versent, par les retenues qu'on opère successivement sur leur traitement, la plus forte partie de leur retraite.

Cela est à considérer, messieurs, car on vous parle de 25,000 instituteurs dans le rapport; c'est une erreur, il y en a 38,000.

M. le rapporteur. Nous parlons de ceux qui ont moins de 800 francs.

M. Jules Maurice. S'il y a 38,800 instituteurs qui ont en moyenne un traitement de 800 francs, ils versent tous les ans à la caisse des retraites 1,525,000 francs. Il y a 15,000 institutrices, elles versent à la caisse des retraites 520,000 francs. Cela fait 2,045,000 francs qui entrent dans la caisse générale des retraites et qui profitent à l'Etat.

Or, je prétends que ces retenues sont lourdes à supporter puisqu'elles sont prélevées sur un traitement qui ne donne même pas le nécessaire...

M. Raoul-Duval. Ajoutez que la liquidation des retraites se fait attendre huit et neuf mois.

M. Jules Maurice. Je prétends qu'il faut tenir compte de ces 2,045,000 francs qui sont versés par les instituteurs et les institutrices dans la caisse des retraites et qui profitent à l'Etat pour le payement des pensions qu'il accorde aux employés d'autres services. (Marques d'assentiment sur divers bancs.)

Je fais remarquer, en prenant les chiffres du rapport, que les institutrices, chacun le sait, abandonnent bien souvent avant la fin leur ingrate carrière. Il n'y en a qu'un nombre très-minime qui arrivent à la retraite.

Le rapport nous dit, en effet, qu'il n'y en a que 72 sur 15,000, de

sorte qu'une seule institutrice vient prélever une pension de 500 francs, tandis que deux cents payent la retenue; en résumé, ces 72 institutrices, à 500 francs chacune, prennent 36,000 francs; et si vous supposez qu'en moyenne elles jouissent de leur pension pendant dix ans, — ce qui est beaucoup, car à l'âge où on est arrivé quand on reçoit la pension, la moyenne de la vie ne s'étend pas à dix ans, — eh bien, ces institutrices ne prélèvent par an que 360,000 francs sur les 520,000 qu'elles versent; il y a donc là un excédent de crédit de 160,000 francs qui profite à l'Etat. Quand je viens donc, pour rester dans les limites du budget, vous demander une allocation de 48,800 francs, je ne fais que vous demander d'autoriser l'Etat à rendre d'une main ce qu'il reçoit de l'autre par les retenues. (Très-bien! très-bien!)

Je n'ai pas à vous exposer la situation du vieillard brisé par l'âge et le travail, qui doit vivre, lui et sa femme, avec 500 francs. Je demande pour lui 600 francs; ce sera encore bien peu; mais au moins, ce sera une preuve que vous donnerez aux instituteurs de l'intérêt constant que vous leur portez, car, veuillez considérer l'effet que ferait votre refus en ce moment.

Ce n'est pas seulement sur les vieillards qui arrivent à l'âge de la retraite que ce refus produirait une impression pénible, c'est sur la totalité des instituteurs, sur ces 38,000 ou 40,000 instituteurs qui, n'en doutez pas, ont l'œil fixé sur vous et attendent ce témoignage de votre sollicitude. C'est sur eux tous qu'un refus de votre part produirait l'effet le plus pénible.

Et, messieurs, si l'argent manque, si les voies et moyens dont parlait un de nos collègues tout à l'heure, faisaient défaut pour une somme aussi minime — ce que je ne crois pas, — je vous dirais qu'il faut économiser comme le demandait l'honorable M. Delpit, les 80,000 fr. dont on a parlé pour les écoles normales.

Comment venir dire à des jeunes gens : Nous allons vous donner des professeurs de lycées; nous voulons que vous deveniez plus instruits, plus distingués; nous voulons que vous ayez des aspirations d'avenir plus relevées, plus en rapport avec les travaux qu'on exigera de vous, des capacités qu'on veut que vous acquériez ; et quand vous vous serez épuisés pendant une longue vie, quand votre santé sera perdue et que vous arriverez à la retraite, on vous donnera 500 francs pour vous et votre vieille compagne? C'est ruiner l'instruction primaire dans sa source !

Si vous voulez avoir des maîtres distingués, — et vous avez raison de le vouloir, — et je vous loue d'avoir donné les 80,000 francs qu'on vous demandait; mais cette mesure a un corollaire, c'est de donner aux instituteurs une retraite qui leur permette de vivre.

M. LE RAPPORTEUR. Nous donnons 259,000 francs dans le budget de cette année.

M. JULES MAURICE. On l'a dit avec raison, si vous refusez une allocation aussi minime, qui ne constitue, en somme, qu'un moyen d'échapper à une misère trop certaine, vous tarissez toutes les sources du recrutement des instituteurs. Il est parfaitement inutile d'augmenter la dose d'instruction donnée dans les écoles normales, car vous n'aurez plus que les fruits secs de toutes les carrières, tous ceux qui ne pourraient réussir dans aucune branche de l'activité humaine. Si vous voulez avoir des instituteurs dignes, capables de moraliser et d'instruire vos enfants, assurez aux vétérans de cet important service une retraite qui leur garantisse au moins un abri et du pain.

Je serais péniblement étonné si la commission du budget, si M. le rapporteur particulièrement, combattait mon amendement, parce que je connais trop sa pensée pour ne pas être certain qu'il trouve, lui

aussi, que quand un instituteur et sa femme auront 600 francs ils n'auront pas ce que mérite toute une vie de dévouement. (Très-bien !)

La Chambre refuse néanmoins les 48,800 francs; elle trouve qu'elle accorde assez cette année, en élevant d'une part à 500 francs le minimum de la retraite pour tous, et en donnant d'autre part 100,000 francs de secours aux plus nécessiteux des anciens instituteurs qui n'ont pas droit à une retraite (1).

Nous avouons que nous comprenons peu cette parcimonie en présence des fonds votés précédemment pour des travaux qui ne s'exécutent pas ou qui s'exécutent peu, en présence des des 1,500,000 francs octroyés si largement à des danseurs et autres des théâtres nationaux.

Nous voudrions, certes que l'Etat renonçât à se faire l'entrepreneur général de l'enseignement primaire et le père adoptif forcé de tous les instituteurs ; s'il renonçait à ce rôle dangereux pour la France, il n'encourrait pas les responsabilités qui incombent à un si grand seigneur que lui, lorsqu'il abandonne de vieux serviteurs à la misère.

V.-DE-P. BAILLY,
des Augustins de l'Assomption.

P. S. — Dans la séance du 30 janvier, M. de Fourtou demande : 1° Un crédit de 14,092 fr. 27 c. pour achever de solder une dépense se rapportant à la construction d'un aérostat dirigeable.

(Il faut que le ministère confesse qu'il a élevé aux frais de l'Etat un pur canard et que les fonds seuls de l'instruction publique ont été dirigés...... où.?)

2° Un crédit de 5,746 fr. 28 c. pour les dépenses d'impressions et de travaux de l'atlas physique (Observatoire de Paris).

(1) Ceux qui ont été mis de côté avant la loi de 1854 sur les retraites, et parmi lesquels plusieurs ont 20, 30 et 40 francs de retraite.



TABLEAU COMPARATIF

Du budget de l'Instruction publique.

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS			
		ACCORDÉS en 1872.	ACCORDÉS en 1873.	ACCORDÉS en 1874.	DEMANDÉS pour 1875.
1	Personnel de l'administration centrale.	594,900	574,900	579,400	599,400
2	Matériel de l'administration centrale..	127,900	127,000	127,900	127,900
3	Inspecteurs généraux de l'inst. publiq.	328,000	316,000	316,000	334,000
4	Services généraux de l'inst. publique..	250,000	250,000	270,000	270,000
5	Administration académique...........	1,140,500	1,152,500	1,172,500	1,!78,025
6	Ecole normale supérieure............	321,311	321,310	372,110	372,110
7	Facultés..........................	4,402,921	4,444,921	4,963,067	5,112,885
8	Bibliothèque de l'Université...........	30,000	30,000	30,000	30,000
9	Ecole de hautes études, etc...........	300,000	300,000	300,000	300,000
10	Institut national de France...........	667,200	667,000	667,200	667,200
11	Académie de médecine...............	45,500	75,000	75,500	75,500
12	Collége de France..................	290,000	290,000	315,000	315,000
13	Museum d'histoire naturelle..........	678,180	678,180	722,380	722,380
14	Etablissements astronomiques........	533,160	463,660	467,660	530,788
15	Ecole de langues orientales vivantes..	117,800	117,800	113,200	131,200
16	Ecole des chartes....................	46,600	46,600	57,000	57,000
17	Ecole td'Ahènes......................	114,500	114,500	102,500	52,500
18	Biblioth. nationale (dépenses ordinaires)	495,750	495,750	495,750	495,750
19	— — (confect. des catalog).	50,000	50,000	50,000	50,000
20	Biblioth. publiques et musée d'Alger..	209,500	223,400	242,200	287,700
21	Archives nationales..................	»	178,400	182,000	182,000
22	Sociétés savantes....................	70,000	70,000	70,000	70,000
23	*Journal des Savants*................	15,000	15,000	15,000	15,000
24	Souscriptions. — Biblioth. populaires..	140,000	190,000	190,000	190,000
25	Secours aux savants et gens de lettres..	200,000	200,000	200,000	200,000
26	Voyages et missions scientifiques.....	100,000	100,000	200,500	100,500
27	Documents sur l'histoire de France...	110,000	110,000	120,000	120,000
28	Publication de la carte des Gaules....	20,000	20,000	20,000	20,000
29	Frais généraux de l'inst. secondaire...	120,000	120,000	120,000	133,000
30	Lycées et colléges communaux........	4,150,000	4,140,000	3,737,200	3,887,200
31	Dépenses extraordinaires des lycées...	»	»	800,000	800,000
32	Bourses nationales : dégrèvements....	1,100,000	1,100,000	1,100,000	1,100,000
33	Inspection des écoles primaires.......	1,407,622	1,511,322	1,520,322	1,531,322
34	Instruction primaire.................	15,547,000	15,984,300	16,383,454	16,542,608
35	— — Algérie..........	61,500	86,000	86,000	86,000
		33,784,841	34,784,843	36,183,843	36,686,968



THOMAS MORUS.

DRAME EN TROIS ACTES.

N.-B. — Le drame que nous présentons aux lecteurs de la ***Revue*** est l'œuvre de M. l'abbé Maunoury, du Petit-Séminaire de Séez, qui l'a publié à la librairie Poussielgue ; mais il a reçu de plusieurs mains des modifications assez considérables. La plus importante est sa réduction en trois actes, au lieu de cinq qu'il avait à l'origine. Le travail qu'on lui a fait subir est surtout un travail d'abréviation. On a supprimé quelques incidents et ménagé des transitions nécessitées par la réduction en trois actes. Au reste, ce qui fait le drame, les caractères des personnages, et surtout le noble caractère du héros principal, appartient en propre à M. l'abbé Maunoury. Telle qu'elle est maintenant, la pièce a été jouée plusieurs fois sur un modeste théâtre de maison d'éducation, et a produit une impression sérieuse et morale. M. l'abbé Maunoury a bien voulu permettre l'insertion de ce travail, qui lui appartient, dans la ***Revue de l'Enseignement Chrétien***. Nous croyons qu'elle pourra être de quelque utilité pour les maisons où l'on a l'usage de donner aux élèves des récréations dramatiques.

PERSONNAGES DU DRAME.

THOMAS MORUS, ancien chancelier d'Angleterre.
HENRI VIII, roi d'Angleterre.
CROMWELL, ministre du roi.
HOWARD, duc de Norfolk.
NÉVIL, ami de Morus.
ÉDOUARD, fils de Morus.
BARNÈS, confident de Cromwell.
Un officier.
Seigneurs de la cour.
Gardes.
Soldats d'Howard.

La scène est à Londres.

ACTE Ier.

La scène représente une salle du palais.

SCÈNE I.

CROMWELL, BARNÈS.

BARNÈS.

Quoi! Milord, votre rival a donc reparu dans ces lieux? Après deux ans d'absence, Thomas Morus sort du fond de sa retraite et revient dominer à la cour? Déjà il a été présenté au roi!

CROMWELL.

Je le sais, Barnès, et tout cela est mon œuvre.

BARNÈS.

Eh! quoi! Cromwell aurait rétabli Morus dans ses fonctions de chancelier?

CROMWELL.

Oui, c'est moi qui le fais reparaître au grand jour. Cela te surprend, Barnès? J'ai fait moi-même à notre roi l'éloge de cet homme. Je lui ai prouvé que l'Angleterre a besoin de Morus, et Henri VIII n'a pas osé refuser à mes instances le rappel et le rétablissement de l'ancien chancelier.

BARNÈS.

Milord, tout succède au gré de vos désirs, j'en conviens. Vous oubliez donc vos ressentiments et vous renoncez à vos projets de vengeance.

CROMWELL.

Va, Barnès, tu connais bien mal le cœur de Cromwell. Moi, oublier ma haine! oublier combien de temps j'ai dû ramper aux pieds de cet homme! Non, non, Barnès; mon ressentiment vit, et plus que jamais je sens la vengeance bouillonner dans mon cœur.

BARNÈS.

Alors, ce serait donc votre zèle pour le prince?...

CROMWELL.

Mon zèle pour le prince! Peut-on se dévouer à Henri VIII? Près de lui est-on sûr d'un lendemain? Aussi, n'osant me fier à un monarque si violent dans ses caprices, j'ai tout fait pour me rendre nécessaire. J'ai commencé par flatter ses passions, je lui ai fait envisager comme un devoir son divorce avec Catherine d'Aragon; sans doute son parti était pris : il aurait répudié sa légitime épouse et pris Anne de Bolen sans mon conseil. Mais maintenant il me doit de la reconnaissance pour avoir coloré à ses propres yeux une union que, dans le fond de mon cœur, je déclare infâme, Barnès. Plus tard, tu le sais, quand les réclamations du Pape et les foudres du Vatican vinrent l'épouvanter, je le débarrassai du Pape, je lui prouvai que les foudres de Rome n'atteignent plus les têtes royales; je le fis même pape d'Angleterre, nouveau titre à sa reconnaissance, mais surtout nécessité pour lui de me conserver une place à côté de son trône, car l'Angleterre frémit sous le nouveau joug qu'on veut lui imposer, et Henri VIII sait bien que sa main seule serait impuissante à la maintenir sous ces humiliantes chaînes. Enfin, pour te dévoiler ma pensée tout entière, je suis près d'arriver à mon but; encore deux têtes à abattre, et alors l'Angleterre et Henri sont à moi.

BARNÈS.

Quelles sont donc ces deux têtes qui vous gênent?

CROMWELL.

C'est le chancelier Morus et le général Howard.

BARNÈS.

Eh! quoi! Morus que vous rappelez, et Howard que ses récents exploits en Ecosse viennent de placer si haut dans la faveur du roi et l'amour du peuple?

CROMWELL.

Oui, Morus tombera. Que ses amis se réjouissent, s'ils le veulent, de cet apparent retour de fortune; mais qu'ils se hâtent de l'en féliciter. Si je le relève aujourd'hui, c'est pour

l'envoyer bientôt à la tour de Londres : Thomas Cromwell embrasse quelquefois son rival; mais c'est pour l'étouffer.

BARNÈS.

Oui, mais si vous ne l'étouffez pas, il vous écrase. Je n'ignore pas combien est grand le pouvoir que vous avez su prendre sur Henri VIII ; mais je connais son inconstance, et je sais aussi que Morus n'est pas sans influence au palais.

CROMWELL.

Je sais tout cela ; je sais aussi que Henri VIII ne m'aime pas. Comme il me charge intérieurement de tous ses crimes, peut-être un jour voudra-t-il me les faire expier ; mais j'ai tout prévu ; s'il veut ma tête, j'espère la lui faire attendre longtemps, surtout quand je lui aurai enlevé Morus et Howard.

BARNÈS.

Prenez garde, milord; Morus est habile; plus d'une fois il a su déjouer vos plans.

CROMWELL.

Il ne déjouera pas celui-ci ; j'ai déjà semé des défiances dans l'esprit soupçonneux du roi. Bientôt je mettrai Morus en demeure de s'expliquer publiquement sur le divorce d'Henri VIII et sur la suprématie qu'il s'arroge dans les affaires ecclésiastiques. Morus est entêté : il parlera comme il a toujours parlé, j'en suis sûr. Non, il n'aura pas la lâcheté de se déjuger ; et alors tout est dit. Mais Howard me gêne bien plus que le chancelier.

BARNÈS.

Que ne commencez-vous par lui, puisqu'il faut abattre ces deux rivaux ?

CROMWELL.

Howard est encore trop populaire et trop bien en cour. Depuis ses dernières victoires, il vit au palais. Henri ne veut plus le laisser s'éloigner de sa personne ; le moment de l'attaquer n'est pas encore venu. Cependant, je connais son attachement pour Morus, et j'espère que l'ardeur de son zèle pour un ami le compromettra dans cette affaire. Barnès, tu connais tous mes

plans ; je n'ai pas besoin de te recommander la discrétion. Voici l'heure où Morus doit venir au palais, je le sais ; présente-lui mes devoirs ; dis-lui combien je regrette de ne pouvoir le faire moi-même. Je suis mandé chez le roi à l'instant. Surtout donne-lui le change sur les soupçons qu'il continue sans doute de concevoir à mon sujet.

SCÈNE II.

BARNÈS *seul.*

Quelle arrogance dans ces paroles et dans ce ton ! Je ne suis entre ses mains qu'un instrument pour ses crimes, on le voit bien. Mais quand il n'en aura plus à commettre, est-ce que je ne serai pas un témoin importun ? Cromwell a parcouru en peu de temps une brillante carrière ; aucun obstacle n'a pu lui résister ; mais jamais il ne s'est attaqué à des adversaires si redoutables. J'ai bien peur... Mais les voici.

SCÈNE III.

BARNÈS, MORUS, NÉVIL.

BARNÈS.

Milord, lord Cromwell espérait venir lui-même vous saluer et vous féliciter sur votre rentrée à la cour ; après mille démarches pour préparer votre rétablissement, il avait hâte de venir lui-même jouir du succès de ses efforts ; mais le roi l'ayant appelé auprès de sa personne, Cromwell m'a chargé d'être auprès de vous l'interprète de ses sentiments.

MORUS.

Je l'en remercie, Barnès. Si la faveur des rois est un bien, et si je dois ce bien à Cromwell, je saurai lui en témoigner ma reconnaissance. J'étais heureux dans la solitude de la campagne et le calme d'une vie privée. On veut que je reparaisse aux affaires; la suite dira quelles espérances et quels desseins ont préparé mon retour. (*Barnès sort en saluant profondément.*)

SCÈNE IV.

MORUS, NÉVIL.

NÉVIL.

Je crains, seigneur, que ce rappel inattendu ne couvre quelque embûche secrète.

MORUS.

Je ne me fais pas illusion, cher Névil; je crois que Cromwell a juré ma perte, et c'est pour la précipiter peut-être qu'il me fait rappeler à la cour. Y serai-je, en effet, plusieurs jours sans qu'on me parle du divorce d'Henri VIII et de son schisme avec l'Église romaine? Me taire, alors, serait une lâche apostasie; parler avec l'indépendance d'un chrétien, c'est travailler moi-même à ma ruine. N'importe; je sais que Henri VIII a souvent pris mes paroles en considération. Si je pouvais l'éclairer sur sa conduite! Si je pouvais épargner à l'Angleterre les horreurs d'un schisme, cher Névil, ce serait pour moi un bonheur que je ne croirais pas acheter trop cher au prix de ma liberté et de ma vie même.

NÉVIL.

Espérons mieux, seigneur; toutes les têtes ne plient pas encore devant Cromwell; appuyez-vous sur Howard pour diminuer l'influence du favori et pour agir sur Henri VIII de tout le poids de vos bons conseils. Voici le roi. Morus, vous connaissez le caractère irascible de ce prince; veillez sur vos paroles, je vous en supplie.

SCÈNE V.

HENRI VIII, MORUS, CROMWELL, NÉVIL, GARDES.

HENRI VIII.

Je ne veux autour de moi que des ministres dociles; je vais interroger Morus. (*A sa suite.*) Vous, qu'on se retire et que personne ne pénètre en ces lieux. (*A Morus et à Névil.*) Vous, Morus et Névil, demeurez, et toi, Cromwell, aussi. (*Les gardes se retirent.*)

SCÈNE VI.

HENRI, MORUS, CROMWELL, NÉVIL.

HENRI.

Morus, depuis votre retour, j'ai affecté d'écarter de nos entretiens quelques questions tout actuelles et qui ont séparé de moi plusieurs de mes conseillers. Des raisons d'Etat et des motifs religieux m'ont déterminé à répudier Catherine d'Aragon, veuve de mon frère. Le pape aurait dû comprendre ma position et m'aider à vaincre toutes les résistances : au contraire, il a combattu avec opiniâtreté un désir que je considérais comme un devoir ; indigné d'une pareille tyrannie, le Parlement a secoué le joug de Rome; il a nommé son roi chef suprême de l'Église anglicane, et il m'a supplié d'accepter ce nouvel honneur pour le salut de l'Angleterre. J'ai cédé, Morus, à ce vœu unanime. Du reste, pas un dogme n'est retranché; l'Angleterre demeure aussi chrétienne que Rome; elle adore un seul Dieu, un seul Christ, professe une seule foi et n'obéit qu'à son roi. Morus, que pensez-vous de mon divorce et de mon autorité sur l'Eglise.

CROMWELL.

Ah! sire, je vous en conjure, ne pressez pas Morus dans son silence. Qu'il soit libre à ce grand homme de penser ce qu'il voudra sur les droits du pape. C'est assez, c'est déjà bien trop des embarras que vous suscite l'attitude de qnelques vieux prêtres et de quelques nobles entêtés.

HENRI.

Non, Cromwell, jamais souverain étranger ne donnera des loïs à mes sujets. Ne suis-je pas seul maître dans mes États? Ici, tout doit m'obéir, aussi bien les évêques que les ducs et les barons. Que l'évêque de Rome gouverne son diocèse et qu'il fasse encore trembler les autres rois du monde ; pour moi, je me ris de ses bulles comme de ses menaces. Le pape est mon ennemi : tout anglais qui obéit au Pape trahit son roi. Morus me reconnaît-il pour le chef suprême de l'Eglise anglicane?

MORUS.

Sire, j'ai appris dans mon enfance que le successeur du bienheureux saint Pierre est le chef de l'Eglise universelle.

HENRI.

Laissons là, Morus, l'enseignement de l'âge puéril. Vous avez un moyen très-simple de bannir tous vos doutes. Vous avez juré obéissance à votre roi : votre roi vous ordonne de le reconnaître pour le chef de l'Église anglicane ; obéissez.

MORUS.

J'ai juré d'obéir à mon Dieu.

HENRI.

Morus, vous méprisez les ordres de votre roi !

MORUS.

Sire je dois leur préférer des ordres supérieurs.

HENRI.

Morus, je suis le seul maître ici.

MORUS.

Oui, sire, mais après Dieu et l'Eglise.

HENRI.

Quoi ! Morus, que je viens de rappeler à la cour, ose me tenir un langage insultant !

CROMWELL.

Je souhaiterais de tout mon cœur que notre auguste monarque permît à chacun de croire au fond de sa conscience ce que bon lui semble. Mais puisqu'il exige qu'une seule religion règne dans ses États, Dieu s'offenserait-il si Morus, se défiant de ses propres lumières, soumettait son jugement à celui du Parlement d'Angleterre? N'y a-t-il point au contraire quelque présomption à se croire plus éclairé que tant d'hommes si graves.

MORUS.

Il est vrai ; si j'étais seul en opposition avec le Parlement d'Angleterre, j'hésiterais peut-être. Mais, dites-moi, sommes-nous seuls quand nous avons pour nous, je ne dis pas le con-

seil d'un royame, mais le grand Parlement de la Chrétienté tout entière? Sommes-nous seuls quand nous voyons avec nous l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la France qui tiennent à l'Eglise romaine par le fond de leurs entrailles? Sommes-nous seuls, Cromwell, quand nous avons pour nous la voix de quinze siècles et celle de tous nos aïeux?

CROMWELL.

Nous sommes chrétiens aussi, Morus.

MORUS.

Vous savez donc que Dieu a donné à César le glaive pour protéger les bons et pour châtier les méchants. Mais c'est à Pierre seul qu'il a donné les clefs pour ouvrir et pour fermer les cieux.

HENRI

Morus!

MORUS.

Sire, ces mots sont écrits dans l'Evangile.

HENRI.

Réfléchissez, Morus, aux paroles que vous avez prononcées.

MORUS.

Il y a quarante ans que je les médite et que je suis résolu de les sceller de mon sang. C'est l'enseignement qu'apporta dans cette île, il y a mille ans, l'archevêque de Cantorbéry, saint Augustin, quand l'évêque de Rome, le pape saint Grégoire le Grand, l'envoya convertir nos aïeux idolâtres.

HENRI.

C'est ce qu'on dit à Rome; assez parlé, Morus.

MORUS.

Seigneur, je saurai me taire, si vous le voulez; mais parler et agir contre la vérité et la foi, jamais.

HENRI.

Est-ce pour me braver que vous avez prétendu revenir aux affaires?

MORUS.

Seigneur, je n'ai point sollicité ce retour ; on m'a arraché malgré moi au bonheur de la vie privée.

HENRI.

Morus, reconnaissez ma suprématie royale sur l'Église d'Angleterre.

MORUS.

Je ne puis.

HENRI.

Vous le devez ; ou bien voulez-vous trahir votre roi ? Interrogez Cromwell ; lui aussi est chrétien, et cependant il ne croit pas se perdre en conservant à son prince la fidélité qu'il lui doit.

CROMWELL.

Seigneur...

MORUS.

Moi, vous trahir ? Ah ! connaissez mieux Morus ! Toutes les fois que vos ordres n'ont pas heurté ma conscience, est-ce que j'ai jamais hésité à les remplir ? Que l'on demande à Cromwell et à moi un dévouement qui n'expose que nos personnes, et l'on verra qui, de Cromwell ou de Morus, sera le plus avide de se sacrifier pour l'honneur de votre couronne.

CROMWELL.

Le roi sait que jusqu'à la mort...

HENRI.

C'est assez raisonné ; croyez-vous que je veuille perdre mon temps à discuter avec un sujet rebelle ? Répondez maintenant : reconnaissez-vous ma suprématie sur l'Église d'Angleterre ?

CROMWELL.

(*Salut profond.*)

MORUS.

Henri VIII est le roi des Anglais ; le Pape est le chef des chrétiens.

HENRI.

Prononcez, Morus, le serment de la suprématie.

MORUS.

Ma conscience me l'interdit.

HENRI.

Votre roi l'exige.

MORUS.

Mon Dieu me le défend.

HENRI.

Vous me bravez, Morus ; choisissez, du serment ou de la mort.

MORUS.

Sire, mon choix est fait.

HENRI.

Est-ce le serment ?

MORUS.

C'est le martyre.

HENRI.

Holà ! gardes !

SCÈNE VII.

HENRI, MORUS, CROMWELL, NÉVIL, GARDES.

UN OFFICIER.

Seigneur !

HENRI.

Morus, puisque vous refusez d'obéir aux ordres de votre roi, je serais en droit de vous condamner à l'instant à mort. Mais en considération de vos services passés et des amis que vous avez encore à la cour, je consens à différer ma vengeance. Réfléchissez ; je vous donne jusqu'à ce soir. Vous serez gardé dans le palais; vous y serez au secret jusqu'à ce que vous ayez donné votre réponse.

MORUS.

Ma réponse, Seigneur...

HENRI.

Gardes, qu'on l'emmène. Qu'on dresse un échafaud sous ses fenêtres afin qu'il puisse bien voir où le conduira son entêtement. Viens, Cromwell, viens m'aider encore une fois dans la lutte qui me reste à soutenir contre un sujet rebelle. (*Le roi et Cromwell sortent*, *les gardes emmènent Morus.*)

SCÈNE VIII.

NEVIL *seul.*

Dieu ! quelle affreuse perspective ! Ah ! perfide Cromwell ! tu dois être satisfait de voir ton ennemi tombé dans le piége que ton hypocrisie lui préparait... mais voici Howard.

SCÈNE IX.

NEVIL, HOWARD.

NÉVIL.

Salut, vainqueur de Flodden; venez-vous pour nous sauver?

HOWARD.

Dieu vous garde, Névil; j'ai su que Morus était au palais, et j'espérais le rencontrer en ce lieu. J'ai hâte de le voir.

NÉVIL.

Hélas! Seigneur, Thomas Morus est déjà aux mains de ses ennemis. Déjà son échafaud se dresse, et, avant le soir, Cromwell se vante d'en avoir fini avec son rival.

HOWARD.

Qu'entends-je? Morus est dans les fers ! Je connaissais la haine de Cromwell ; mais je ne croyais pas que sa vengeance fût si prompte.

NÉVIL.

Dès le premier jour, grâce aux indignes manœuvres de Cromwell, Morus a dû s'expliquer sur le mariage et sur les prétentions du roi; il a parlé en chrétien, et maintenant il est réduit à choisir entre l'infidélité à son Dieu ou la mort.

HOWARD.

Névil, Morus ne sera infidèle ni à son Dieu ni à l'Église ; je

le connais. Quant à sa mort, la question reste à débattre entre Cromwell et moi. Henri VIII n'agit jamais sans être poussé par une influence extérieure. Cromwell, en courant au-devant de ses passions, en flattant son orgueil, a su prendre sur lui l'ascendant du crime. Mais je reste ,pour le roi d'Angleterre, l'homme indispensable. La guerre du Nord n'est pas terminée ; mes victoires de Flodden et de Hull ont été deux coups terribles portés à l'insurrection; mais l'insurrection n'est pas écrasée. Depuis qu'elle a éclaté, Henri n'a osé rien me refuser. Et maintenant que ma demande est appuyée par deux victoires, que pourrait-il bien faire ? Je vais le trouver, renverser tous les plans de Cromwell, et ce soir je ne désespère pas de voir Morus réintégré dans sa charge et dans la confiance du roi.

NÉVIL.

Hâtez-vous, car Henri a appelé Cromwell auprès de lui (*Howard sort*).

SCÈNE X.

NÉVIL *seul.*

Morus, tu disais vrai, quand tu répondais aux politesses de ton ennemi, que la suite prouverait...

SCÈNE XI.

NÉVIL, ÉDOUARD.

ÉDOUARD.

Mon père, où est-il, Névil? N'avez-vous point vu mon père ?

NÉVIL.

Votre père n'est plus ici, mon enfant ; mais si jeune, pourquoi quitter votre mère et venir en ce palais ?

ÉDOUARD.

Je veux revoir mon père. D'étranges bruits courent sur son compte. Dites-moi donc où il est, afin que j'aille me jeter dans ses bras.

NÉVIL.

Où il est? pauvre enfant !

ÉDOUARD.

Vous aussi, vous pleurez, Névil ? Ah ! lui serait-il arrivé quelque malheur à mon père ?

NÉVIL.

Oui, mon cher Édouard, un malheur.

ÉDOUARD.

Oh ! mon Dieu ! dites-moi, où est-il ? Je veux le voir, je veux l'embrasser.

NÉVIL.

Il est enfermé dans le palais ; mais il en sortira bientôt.

ÉDOUARD.

Dans le palais, dites-vous ? Hélas ! J'ai déjà entendu dire que quand on était enfermé au palais on n'en sortait que pour aller à la mort ! Oh ! mon père ! mon pauvre père ! (*Il pleure*).

NÉVIL.

Espérons mieux, cher Edouard ; je vais aller me jeter aux pieds du roi ; il aimait votre père, il se laissera toucher.

ÉDOUARD.

Ah ! courez, bon Névil, courez vite ! demandez au roi qu'il me rende mon père.

NÉVIL.

Vous, Edouard, allez m'attendre chez sire Palmer; c'est un ami fidèle; j'irai vous y trouver bientôt. Si Cromwell paraît dans ces lieux, fuyez; c'est notre plus dangereux ennemi.

SCÈNE XII.

ÉDOUARD *seul.*

(*Il s'éloigne quelques pas, puis revient.*) Moi, m'en aller ! Non, non, je veux rester ici ; j'y suis plus près de mon père.... Hélas ! Névil obtiendra-t-il sa grâce ? Si j'allais me jeter aux pieds du roi.... O mon Dieu ! ayez pitié de votre enfant ! (*Il pleure.*)

SCÈNE XIII.

ÉDOUARD, CROMWELL.

CROMWELL.

(*A part.*) Quoi! le fils de Morus! Tâchons de le faire parler. (*Haut.*) Qui êtes-vous, jeune enfant? Quel est le sujet de vos larmes?

ÉDOUARD.

Je suis le fils de Morus, et je pleure mon père que des méchants m'ont ravi. Mais vous, seigneur, peut-être connaissez-vous le roi? Je vous en conjure, obtenez de lui que j'aille me jeter à ses pieds pour demander la grâce de mon père.

CROMWELL.

Séchez vos larmes, mon enfant. Oui, je connais le roi; il m'écoutera, j'en suis sûr. Morus sortira d'ici aujourd'hui.

ÉDOUARD.

Aujourd'hui?

CROMWELL.

Je ne l'espère pas moins que vous.

ÉDOUARD.

Le Seigneur m'a donc exaucé. Que son saint nom soit béni! O mon père, je vais donc vous revoir!

CROMWELL.

Vous avez bien raison de l'aimer comme vous le faites, mon enfant. C'est un homme à jamais illustre que Thomas Morus; on s'entretient de lui dans toute l'Angleterre.

ÉDOUARD.

Oh! oui, il est si bon, n'est-ce pas?

CROMWELL.

Il devait être souvent triste dans sa solitude?

ÉDOUARD.

Oui, quelquefois.

CROMWELL.

C'était sa disgrâce qui l'assombrissait?

ÉDOUARD.

Oh! non; il était trop heureux de pouvoir vivre en famille. Mais ce qui m'afflige, nous disait-il souvent, c'est de savoir que le roi mon maître est tombé aux mains de mauvais conseillers.

CROMWELL.

Il ne voyait personne?

ÉDOUARD.

Oh! pardon, milord.

CROMWELL.

Quels étaient donc ces personnages qui venaient le visiter?

ÉDOUARD.

Les pauvres ; tous les jours nous avions le plaisir de soulager leur misère.

CROMWELL.

Et du roi, mon enfant, ne vous en parlait-il jamais?

ÉDOUARD.

Quelquefois.

CROMWELL.

Qu'en disait-il?

ÉDOUARD.

Qu'il est bien à plaindre: mais que c'est la faute de quelques favoris.

CROMWELL.

Ne vous nomma-t-il pas ces méchants qui suggèrent à notre prince de mauvais conseils?

ÉDOUARD.

Non, milord.

CROMWELL.

Mais il devait parler de certains hommes dont il redoutait la puissance?

ÉDOUARD.

Je l'ai une fois entendu dire à ma mère qu'il fallait se méfier de Cromwell.

CROMWELL.

De tous ses ennemis, c'est Cromwell n'est-ce pas qu'il hait le plus?

ÉDOUARD.

Il ne hait pas ses ennemis, mon père ; j'ai entendu dire au contraire que Cromwell le haïssait beaucoup ; mais c'est parce qu'il ne le connaît pas. Vous le connaissez, vous, milord. N'est-ce pas que cette haine est injuste?

CROMWELL.

Oui, je le connais. Et vous, haïssez-vous Cromwell?

ÉDOUARD.

Oh ! non ; je ne le crois pas aussi méchant qu'on le disait tout à l'heure. Vous vous intéressez à mon père, n'est-ce pas, milord? Vous le ferez sortir de prison?

CROMWELL.

Soyez tranquille, il en sortira plus tôt qu'on ne le pense. Ciel ! voilà Howard.

SCÈNE XIV.

ÉDOUARD, HOWARD, CROMWELL.

ÉDOUARD.

Vous aussi, Howard, vous venez pour sauver mon père? Le ciel en soit béni !

HOWARD.

Eh ! quoi ! Cromwell avec le fils de Morus ! Quel monstre ! Abuser de la confiance d'un enfant pour le tromper. Chercher à arracher d'un fils des armes contre le père? Cromwell, tu t'attaques à Morus, mais tu rencontres Howard sur ton chemin; je me jette à la traverse.

CROMWELL.

Ce n'est pas moi; au contraire, j'ai fait rappeler...

HOWARD.

Tu l'as fait rappeler dans l'espérance de l'envoyer au supplice.

ÉDOUARD.

Mon Dieu, mon Dieu !

HOWARD.

Mais j'ai déjoué tous tes plans. J'ai vu le roi; je lui ai montré la servitude dans laquelle tu le tiens; servitude qui indigne l'Angleterre et qui ne laisse à Henri de liberté que pour le crime; je lui ai fait voir ce que tu veux en perdant Morus. J'ai dit au roi de choisir entre le lâche Cromwell et le général Howard, et le roi m'a ordonné d'aller chercher Morus pour l'entretenir en secret. Prépare-toi tout à l'heure à descendre du rôle d'accusateur au rang d'accusé.

CROMWELL.

Je te comprends, Howard; je relève le gant que tu me jettes. Tu veux la guerre? tu l'auras. Mais la lutte se déplace : j'abandonne un instant Morus; c'est pour mieux te perdre. Imprudent, tu ne connais pas Cromwell ; je n'ai qu'à voir Henri VIII, et dans un moment j'ai boulversé son âme. Tu me crois abattu, mais je me relèverai, et ce sera pour frapper un coup qui abattra deux têtes.

HOWARD.

Vil courtisan ! si tu méritais un coup d'épée, tu expierais ici même ton insolente audace ! Je prends acte de tes paroles : la guerre est entre nous deux. Pour moi je vais chercher Morus et le conduire au roi.

FIN DU PREMIER ACTE

(*A continuer.*)



VARIA.

Notes pour l'histoire de l'Enseignement libre.

PETIT-SÉMINAIRE DE NOYON.

Veut-on savoir comment on fondait un petit séminaire, en 1823, à cette époque où l'on venait de rétablir un certain nom- de diocèses, mais où presque tout manquait encore, les hommes et l'argent?

M. l'abbé Lepriez venait d'achever sa philosophie dans un collége. M. l'abbé Delettre, mort depuis vicaire-général de Beauvais, le rencontre :

— Voulez-vous venir avec moi? lui dit-il.

— Où Monsieur, et pourquoi faire?

— Monseigneur vient de me nommer supérieur du petit séminaire de Noyon; voulez-vous être un de mes professeurs?

Et comme le jeune philosophe de dix-huit ans semblait hésiter :

— J'ai des ressources, lui dit en souriant le nouveau supérieur ; voyez, j'ai mille francs dans ce sac.

Et il montrait avec un certain orgueil le sac de mille francs qu'il tenait à la main.

— J'ai déjà deux autres professeurs, peut-être un troisième, qui est malade, mais que nous espérons voir se guérir; nous pouvons commencer.

L'on commença en effet. Dans quelles conditions! Il y avait un supérieur, quatre professeurs, cinq ou six élèves; mais pour séminaire, on n'avait que les bâtiments en ruines d'un ancien dépôt de mendicité. Pas de meubles, pas de lits, pas de réfectoire, pas de salle d'étude, pas de classes, pas de chapelle; il n'y avait que le sac de mille francs.

On se mit à l'œuvre; élèves et professeurs défoncèrent les cloisons en plâtre qui les gênaient, arrangèrent quelques pièces, se firent des bancs avec les vieilles poutres, des tables avec

les planches plus ou moins pourries que fournissaient les ruines. Pour chandeliers, l'on avait quelques bouteilles à encre : pendant plusieurs jours, on n'eut pas même de sel. Un jour, une dame s'aperçut de la chose, et envoya tout de suite un bon nombre de kilogrammes de la précieuse denrée ; ce fut une richesse et un raffinement de bonne chère.

On ne pouvait pourtant compter que les mille francs se renouvelleraient comme l'huile de la veuve de Sarepta, et l'on résolut de faire appel à la charité, à la générosité noyonnaise. Pour comble de malheur, une quête avait été récemment faite pour la cathédrale de Noyon, qui avait bien besoin aussi de restauration, et cette quête avait produit six mille francs, somme certainement considérable pour une si petite ville. N'importe, on fit l'appel, et la petite ville, qui aimait déjà son séminaire, et qui est généreuse parce qu'elle est chrétienne, la petite ville donna encore dix mille fancs.

C'était la prospérité. On vécut avec cela, et au moyen de certaines industries, dont une avait été imaginée par une dame dont le nom mérite d'être cité ici, parce qu'elle peut-être considérée comme l'une des grandes bienfaitrices du petit séminaire ; Mme Martine avait donc imaginé de donner chaque jour à dîner aux professeur : un seul restait avec les élèves, les autres dînaient chez la généreure dame ; c'était autant d'économisé sur les dépenses.

Un jour, le vicaire-général apporte un ciboire d'argent ; on en manquait. Mais la caisse diocésaine était bien pauvre.

— Je ne le donne pas, dit-il, il faut l'acheter.

— Sans doute, réplique M. Delettre.

Et, menant le vicaire général à travers les décombres, il lui montre les travaux exécutés par les professeurs :

— Nous paierons le ciboire, dit-il, mais l'Evêché nous indemnisera pour ces travaux.

— Si vous le prenez comme cela, gardez le ciboire et n'en parlons plus.

Ces hommes de Dieu accomplissaient ainsi, avec une sou-

riante simplicité, ces grandes œuvres pour lesquelles, dans un autre monde, on demande des centaines de mille francs.

On arriva à la fin de la première année scolaire : il y avait alors quarante-quatre élèves ; plus tard le chiffre de deux cents fut souvent dépassé. Le supérieur rassembla ses professeurs, et, leur remettant quelque argent pour passer les vacances :

— Il ne me reste plus un sou, leur dit-il ; mais nous n'avons plus un sou de dette.

Le petit séminaire de Noyon était fondé.

Voilà comment Mgr Gignoux l'avait vu dans la première année de son sacerdoce; maintenant il le contemple prospère et brillant, et s'engageant dans une nouvelle ère de prospérité, marquée par des constructions qui vont laisser presque un palais, là où les premiers maîtres et les premiers élèves n'avaient vu que des ruines.

(*Annales catholiques*) J. CHANTREL.

L'université remorquée par la Prusse.

M. Duruy, de fatale mémoire, avait donc désorganisé l'enseignement en France; un de ses meilleurs moyens était l'établissement des lycées impériaux professionnels ; il les donnait comme sortis de son puissant cerveau.

Ces lycées devaient en dehors des études du grec et du latin (*inventées par l'Eglise au moyen-âge*,) former des hommes pratiques qui fussent bourrés de renseignements sur la vie moderne ; c'était en effet le temps prospère où l'on introduisait au programme du Baccalauréat : *le fonctionnement du crédit foncier*, dont les obligations, dit-on, n'ont pas continué à monter même après cette réclame supra-officielle.

Les lycées professionnels ont commencé dans les Landes à Dax, et se sont multipliés comme la bruyère sans donner beaucoup de fruits.

Il est vrai que le baccalauréat professionnel, le couronnement de l'édifice, n'a pas eu le temps de naître avant le découronnement de M. Duruy et la chute de l'Empire.

Quoi qu'il en soit, dans ce temps où la Prusse ne nous avait pas encore obligés à méditer sur ses institutions diverses en nous traînant de l'autre côté du Rhin, M. Duruy se moquait assez de nous pour nous offrir comme son invention ces lycées professionels, qu'un rapport quelconque lui avait apportés d'Allemagne et c'était la seconde fois en trente ans, que le peuple le plus spirituel de la terre était moqué de la sorte par un prince de l'Université.

M. Cousin, en effet, fut proclamé grand homme et fait ministre de l'Instruction en présentant comme l'invention *de son génie* des vols faits sans pudeur aux rêveurs déjà démodés d'Allemagne; on acheta et l'on endossa l'habit sans que personne s'aperçut que l'habit était vieux et usé.

M. Duruy fit de même; ses lycées professionnels existaient en Allemagne dès la fin du siècle dernier et surtout depuis 1830, date où ils se sont multipliés.

Ces établissements nommés *Realschulen* ont été fondés, dit un rapport de M. Baudouin, pour donner aux enfants des classes moyennes : « une certaine somme de connaissances grâce auxquelles ils ne fussent pas déplacés au milieu de la société de leur temps. Or la société actuelle, dit-il, se distingue de la société *matérielle* de l'antiquité, de la société *tourmentée et disputeuse* du moyen-âge, de la société *artistique et littéraire* de la Renaissance par un fait caratéristique : l'union des sciences et de l'Industrie... »

L'inintelligence propre aux cléricaux nous empêche de voir clairement que la domination de l'Industrie sur les sciences, caractère de notre société, nous sépare si fort de la société *matérielle* du paganisme, ni que cet abaissement des sciences au profit du gain, nous fasse une société moins *tourmentée* et moins *disputeuse* que celle du moyen-âge.

Nous avons perdu le *littéraire*, seul bagage que voulut sauver la Renaissance, mais ce littéraire, détaché du tronc vivifiant qui est l'Église, n'était guère plus viable que la science industrielle d'aujourd'hui, séparée aussi de la source de toutes les vérités.

Quoi qu'il en soit de la valeur des opinions progressives de MM. les fondateurs, les *Realschulen* (lycées professionnels) existaient en Allemagne et faisaient une pitoyable concurrence aux gymnases officiels (lycées).

Aujourd'hui il résulte d'une conférence réunie par le ministre de l'Instruction publique à Berlin pour délibérer de l'enseignement secondaire, que le système des deux groupes d'établissements : Realschulen et Gymnases, a eu les plus graves inconvénients.

Plusieurs déclarent qu'il faut mettre au plus vite un terme à la confusion que le système a amené « la création de ces écoles ayant introduit, disent-ils, un dualisme pernicieux dans l'éducation allemande et un déchirement dans la nation. »

Cependant la commission n'ose pas demander la simple fusion des Realschulen et des Gymnases, elle demande seulement qu'on provoque de nombreuses écoles pour la classe moyenne, qui n'aient pas les prétentions de haut enseignement des Realschulen et rendent les enfants aptes à la vie professionnelle et à la gestion des affaires.

« L'avantage de ces écoles (oui, qu'on nous dise bien les avantages) sera de simplifier la question des Realschulen, car le nombre des élèves diminuera considérablement dans ces derniers, et il ne s'agira plus que de pourvoir aux besoins de ceux qui resteront » lesquels dès lors chercheront des choses plus techniques.

Ainsi les Realschulen cesseraient de se substituer aux gymnases et lycées comme se le proposaient les fondateurs d'Allemagne et M. Duruy en France.

Nous rebrousserons donc chemin dans l'Université puisque la Prusse rebrousse.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer dans la *Revue* que l'invasion allemande s'était manifestée en France, bien avant la guerre, par les ennemis de l'Église, toujours grands propagateurs du mauvais germanisme. L'alliance perpétuelle du camp révolutionnaire depuis la Commune jusqu'à

la gauche mitigée, avec Bismarck, nous prouve que cela n'a pas fini avec la guerre.

M. Jules Simon cherchait aussi ses inspirations dans les casques prussiens ; on se souvient de ses tendances plus que protestantes dans la prééminence donnée au développement physique et à la science matérielle ; on redoute encore son enseignement obligatoire ; or ce sont là des choses tudesques et plus dangereuses que les canons Krupp.

Soyons ultra-ultramontains, car de l'autre coté des monts nous trouverons notre mère et ses divines leçons ; et ne soyons pas trans-rhénaux avec le libéralisme gallican qui enfonce sans cesse nos portes pour ouvrir à l'ennemi.

V. DE PENNICAULT.

REVUE DU MOIS.

I.

L'Université catholique de Lille.

La commission formée à Lille pour la création d'une Université catholique dans le nord de la France continue avec zèle ses travaux préparatoires.

Le *Bulletin* de la fondation dont nous avions annoncé la prochaine publication, vient de faire paraître son second numéro, il contient le procès-verbal d'une importante discussion sur cette question :

Quelle ville doit être choisie pour être le siége de l'Université catholique?

M. le chanoine Van Drival, rapporteur de la question, arrive aux deux conclusions suivantes qui ont été adoptées après discussion :

1° *Il est nécessaire d'établir une seule Université, avec réunion de toutes les facultés dans une même ville.*

2° *C'est à Lille que cette Université doit être établie.*

Ces résolutions seront communiquées à NN. SS. les Evêques, à qui a été réservée la solution définitive.

Le rapport de M. Laboulaye sur la liberté de l'Enseignement supérieur a été ensuite examiné.

La commission a décidé qu'elle présenterait des observations aux députés catholiques au sujet du grade de bachelier. Voici en quels termes s'exprime le compte rendu de la discussion :

« Le rapport de M. Laboulaye, placé en tête du projet de loi, dit à la fin des considérations relatives au titre III : « *qu'il* « *a paru convenable à la majorité des membres de la commis-* « *sion de déclarer qu'à ses yeux la collation du baccalauréat ne* « *fait point partie des droits de* l'Enseignement supérieur. » — La Commission réunie à Lille ne peut adopter cette opinion. Elle est d'avis que l'examen du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences, au moins pour la section qui comprend les études philosophiques, est du domaine de l'Enseignement supérieur. Partout où il y a eu, partout où il y a encore maintenant des Universités catholiques sérieusement établies, la philosophie est enseignée par ces Universités et le grade de bachelier y est conféré ; si on juge les facultés libres capables de conférer les titres de docteur et de licencié, à plus forte raison, doit-on les juger capables de conférer celui de bachelier. Il est évident, d'un autre côté, qu'il n'y aura pas de vraie liberté, si le premier degré n'est pas, comme le second et le troisième, affranchi du monopole de l'Etat. »

On ne saurait trop insister sur cette question du baccalauréat au moment où les délégués des comités catholiques réunis en assemblée générale vont être appelés à délibérer sur ce grave sujet. C'est pour déjouer le mouvement tournant le M. Laboulaye que la *Revue* propose, en tête de ce numéro, une pétition à l'Assemblée nationale

Le 2me numéro du *Bulletin* de Lille contient en outre une étude sur l'*organisation des Universités catholiques* passées et présentes et le *Règlement général de l'Université de Louvain*, document plein d'intérêt.

Après avoir recommandé ses délibérations aux ferventes prières des catholiques, la commission annonce pour la séance du 23 février, qui se tiendra à Arras :

1° Un rapport sur les Études.

2° Un rapport sur la propagande et les fonds.

3° Un rapport sur les internats à établir dans l'Université catholique.

Le *Bulletin* annonce en outre qu'à Bordeaux comme à Angers, on s'occupe activement de la création d'une Université catholique. Nous savons d'ailleurs que Mgr Fournier s'est mis à la tête d'un mouvement semblable dans la ville de Nantes.

Au moment de mettre sous presse nous recevons de nouvelles communications relatives à la séance tenue le 23 février et aux nouveaux progrès de l'œuvre ; nous nous empressons de les donner à nos lecteurs.

« Lille, le 24 février 1874.

« Mon bien cher Père,

« Je vous écris quelques mots, en toute hâte, pour vous dire combien je suis heureux des résultats que la journée d'hier aura pour la fondation de l'Université catholique du Nord.

« Il y a eu réunion générale des membres de la commission de l'Université, sous la présidence de NN. SS. les Evêques d'Arras et de Lydda, pour entendre le compte-rendu de la sous-commission des études par M. l'abbé Dehaisnes; celui des travaux de la commission de la propagande et des fonds, et enfin un rapport sur la question des internats. Les deux comptes-rendus n'ont soulevé aucune discussion, de sorte que toutes les résolutions proposées jusqu'à présent sont consacrées telles que vous les avez vues dans nos *Bulletins*. J'ajoute que Son Eminence le cardinal Régnier, les évêques d'Arras et d'Amiens et Mgr de Lydda, notre président, se sont prononcés pour Lille comme siége de la future Université.

« La question des internats s'est terminée par l'adoption des conclusions du rapport; c'est-à-dire que l'Université ne fondera pas de pédagogies dont elle soit responsable; laissera par conséquent toute liberté, sous réserve de sa surveillance; mais encouragera la création d'internats, sans les imposer aux élèves....

« Je termine, mon cher Père, en vous annonçant une grande nouvelle. Hier l'on vendait par adjudication publique, l'ancien hôtel de la préfecture du Nord. Par suite d'arrangements que nous avons pris avec les Dames du Sacré-Cœur qui en sont voisines, elles ont acheté l'immeuble et nous en laisseront la jouissance pendant cinq ans pour y installer l'Université, en attendant que nous ayons pu acheter un terrain et construire le monument. Ce sera une installa-

tion provisoire magnifique et d'autant plus favorable que, derrière l'hôtel il n'y a que la rue Marais à traverser pour aller au Cercle catholique. Je vous demande une intention d'actions de grâces pour ce grand évènement. Mais nous avons besoin d'être aidés. Nous nous sommes maintenant jetés à l'eau. Nous avons, à partir du 1er avril, à payer annuellement les intérêts du grand capital que les Dames du Sacré-Cœur ont placé dans l'acquisition; c'est un loyer de 32,550 fr. Donc chaque semaine perdue désormais pèsera lourdement sur notre situation et il faut que nos frères de Paris nous aident en provoquant à très-court délai la première lecture du projet de loi.

« Veuillez, etc.

« G. CHAMPEAUX. »

II.

Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le Conseil supérieur, après avoir condamné les instituteurs libres venus de Lyon pour se plaindre qu'on les eût mis sans pain, parce qu'ils étaient sans Dieu, a aussi condamné le baccalauréat ès-lettres.

Le baccalauréat actuel est sans Dieu comme les instituteurs de Lyon; à un point de vue il méritait comme eux et plus qu'eux des censures sévères et la suppression; mais le Conseil supérieur, après avoir reconnu tous les inconvénients de cet odieux couronnement des études qu'on appelle le baccalauréat, a décidé qu'au lieu d'*un*, nous en subirions *deux*.

A partir de la session de novembre 1875, il y aura un premier baccalauréat comprenant les lettres et les parties de l'histoire et de la géographie faisant partie du plan d'études de l'Université jusqu'en rhétorique, et un an après, un baccalauréat de philosophie conforme au programme philosophique de l'Université et comprenant, en outre, les sciences, l'histoire et les langues que l'Université fait enseigner dans les lycées pendant le cours de philosophie.

Cette mesure que nous avons appréciée, avec la sévérité qu'elle mérite, dans un précédent article (1) porte à l'Enseignement libre le plus rude coup qu'il ait reçu depuis l'institution de l'Université en 1802.

Désormais la philosophie traditionnelle de l'Eglise ne peut plus être enseignée, et la philosophie anti-religieuse des programmes de l'Université devra être enseignée avec le plus grand soin, même dans nos maisons chrétiennes, pour préparer au deuxième examen.

(1) *La Foi Punique*, V.-de-P. Bailly, octobre 1873, t. V, p. 518.

Nos élèves vont passer deux fois au lieu d'une sous les fourches caudines de l'Etat enseignant.

Le triomphe de l'Université rend plus urgente que jamais la liberté de l'Enseignement supérieur avec faculté de conférer le baccalauréat.

Jusqu'en novembre 1875, cette scission du baccalauréat sera facultative.

Après cette action d'éclat, le Conseil supérieur a clos sa deuxième session.

III.

VII[e] Chambre correctionnelle.

L'institut des Frères avait porté une plainte en diffamation contre l'auteur, les éditeurs et l'imprimeur d'un livre infâme : *Etudes humaines*, *Histoire d'un frère ignorantin*.

L'auteur est un gamin de vingt et quelques années : Edgard Monteil, soutenu par Brouillet libraire-éditeur, et Brochin imprimeur.

M[e] Nicolet a plaidé pour les Frères, partie civile ; voici le jugement.

Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats qu'en 1873, à Paris, Brouillet a édité, mis en vente, vendu et distribué un livre intitulé : *Histoire d'un Frère ignorantin*, de 144 pages in-12, composé par Edgard Monteil et imprimé par Brochin ; que ce livre renferme à chaque page, et spécialement aux endroits désignés dans l'ordonnance de renvoi : 1° des expressions outrageantes, termes de mépris ou invectives contre l'institut des Frères des écoles chrétiennes ; et 2° l'imputation de faits portant atteinte à l'honneur et à la considération de cette congrégation religieuse ;

Attendu què l'auteur leur applique notamment les mots de : « animaux immondes, hommes noirs, propres à rien, fainéants, voleurs, ivrognes, exploiteurs de l'ignorance publique ; »

Attendu que, d'après cet écrit, les frères des écoles chrétiennes n'ont que de l'indifférence et du mépris pour leurs élèves ; qu'ils n'ont d'égards que pour les enfants des riches ; qu'ils se font payer pour favoriser les intérêts d'un parti politique et professent la plus basse servilité pour attirer les « bienfaits des puissants » sur l'ordre en général et sur chacun de ses membres en particulier ; qu'ils méprisent et abandonnent leurs familles lorsqu'elles sont pauvres ; qu'ils sont paresseux, gourmands, adonnés à la gloutonnerie la plus effrayante ; qu'ils pratiquent habituellement l'abus de confiance et le vol ; « qu'ils battent les enfants plus qu'ils ne les instruisent ; qu'ils entretiennent l'ignorance d'accord avec le curé pour empêcher ses paroissiens de comprendre trop ce qu'il leur dit ; qu'ils tournent en

dérision les serments et autres superfluités inventées pour ce monde des sots ; » que les uns se livrent au libertinage vulgaire et se procurent mutuellement des femmes et des filles; que les autres s'abandonnent aux débauches les plus monstrueuses, et les enseignent à leurs confrères, à leurs novices et à leurs élèves;

Attendu que ce livre représente encore « les Frères des écoles chrétiennes » comme ayant à tous les degrés de la hiérarchie des supérieurs qui enseignent et favorisent les vices les plus honteux; qui ne sont sévères que pour le mal qu'on a laissé voir; qui leur recommandent « de contenter leurs passions a part soi; » qui professent « que les deux bases fondamentales du frère sont l'obéissance et la duplicité; qu'il n'est pas nécessaire d'être ce qu'on paraît, mais de toujours passer pour un modèle de conduite, etc., et que rien ne rapporte autant que l'hypocrisie; » qui séquestrent pour la vie ceux qui ne savent pas cacher leurs désordres et qui font changer de nom et de résidence ceux que la justice recherche pour leurs crimes, afin de leur assurer l'impunité ;

Attendu que l'intention de nuire à l'institut des Frères est proclamée hardiment par l'auteur, dans toutes les parties de son œuvre et surtout dans la préface, où il déclare que son « but est de frapper un ordre enseignant incapable » (p. 23) et que « n'arrachât-on que dix enfants aux écoles chrétiennes, c'est toujours dix pauvres petits garés du mal, » (p. 19) ;

Attendu que vainement on soutient, en s'appuyant sur une seule ligne de la vingtième page de la préface, que l'on n'a pas voulu atteindre l'ordre tout entier, mais quelques membres seulement; que cette restriction apparente n'est qu'un artifice de style qui ne peut prévaloir contre le texte entier où l'écrivain calomnie le principe même et les règles constitutives de l'ordre; où il impute les enseignements les plus criminels aux supérieurs de tous les degrés, depuis le supérieur général jusqu'au directeur de la plus humble école de village; où il classe tous les frères sans exception par catégories de vices et de crimes; où il dit que la sagesse du frère est de l'hypocrisie, et que sa robe efface tous les sentiments humains; où il voue à l'abjection ceux qui observent le célibat religieux, et leur reproche de mener une vie qui est un perpétuel outrage aux bonnes mœurs; où celui qui est donné comme le type du frère, maudit tout, et surtout cette confrérie qui l'a rendu vil et imposteur à lui-même; où enfin l'auteur affirme que l'ordre ne donne que le pain de l'amertume jusqu'au jour où il vous laisse mourir sans soins, et où vous allez dans la tombe au milieu de l'indifférence générale et du mépris public;

Attendu que les prévenus ont causé par ces faits à la partie civile un préjudice dont ils lui doivent réparation, et que, d'après les éléments d'appréciation soumis au tribunal, il y a lieu d'évaluer ce préjudice à 10,000 francs;

Attendu que, par ses dernières conclusions, la partie civile demande que Brochin ne soit condamné qu'aux dépens pour tous dommages-intérêts;

Vu les articles 59, 60 du Code pénal; 13, 14, 18 et 19 de la loi du 17 mai 1819; vu, en outre, l'article 365 du Code d'instruction criminelle;

Par ces motifs,

Condamne Monteil à un an d'emprisonnement et 2,000 franc d'amende;

Brouillet à six mois d'emprisonnement et 1,000 francs d'amende ;
Brochin à un mois d'emprisonnement et 300 francs d'amende;

Condamne Brouillet et Monteil solidairement à 10,000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile;

Condamne Brochin aux seuls dépens pour tous dommages-intérêts ;

Condamne Brouillet et Monteil solidairement avec Brochin auxdits dépens ;

Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps contre chacun des prévenus ;

Déclare la partie civile responsable des frais envers le Trésor.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur a décidé qu'elle resterait saisie du projet de M. Paul Bert, et qu'elle en ferait l'objet d'un rapport spécial; qu'elle entendrait dans sa prochaine séance, M. le ministre de l'instruction publique; qu'ensuite elle demanderait la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Laboulaye, et qu'en attendant la discussion, elle étudierait le projet de M. Paul Bert, qui est connexe au projet primitif, mais qui en est distinct.

On a distribué à la Chambre un amendement de M. Barodet au projet de loi sur l'instruction primaire, proposant de remplacer, dans l'articel 1er, la phrase : *Il comprend nécessairement l'instruction religieuse et morale* par ceux-ci : *Il comprend nécessairement la morale.*

Pétition pour les bourses. — Nous apprenons que des pétitions semblables à celle que nous avons publiée sur les *bourses*, sont proposées à la signature des catholiques dans plusieurs départements.

Voici à ce sujet un précédent utile à noter :

Le Conseil général de Maine-et-Loire a fondé, il y a un an, vingt bourses pour l'enseignement secondaire spécial et deux pour l'enseignement secondaire classique. Ces bourses sont accordées aux familles des enfants les plus méritants, lesquelles *peuvent choisir la maison d'éducation qu'elles préfèrent.*

J. G.-D.



CHRONIQUE.

Un futur Député au convoi du Frère Philippe. — On lit dans le *Figaro* : Nous recevons la lettre suivante :

» Monsieur le Rédacteur,

« Au moment où le convoi du frère Philippe arrivait sur le pont Saint-Michel, vint à passer un lycéen au bras d'un camarade : teint flétri, démarche caduque, les omoplates saillantes, montrant leurs bosselures sous la tunique malpropre, les jambes maigres flageolant dans un pantalon trop court.

« Ce joli monsieur — un élève de philosophie, sans doute — lança sur le cercueil un regard insulteur, puis proféra quelque chose d'immonde contre le saint qu'on enterrait.

« Un lieutenant de ligne en uniforme (je voudrais bien le connaître) releva en quelques mots indignés le vouyou universitaire.

« Mais l'autre :

— D'quoi qu'vous vous mêlez ?

— Tais-toi, ou sinon....

— D'quoi qu'vous vous mêlez ! répéta le disciple de Cousin et de Cacolet.... (*Vifs gémissements.*)

. . . .

« Oh ! Monsieur le Rédacteur, il faut qu'une paire d'oreilles soit bien solidement vissée et chevillée à une tête pour que ces intéressants appendices fassent encore l'ornement de notre jeune libre-penseur.

— Bravo, l'officier ! dirent à demi-voix une dizaine d'hommes en blouse.

— Sans doute ! murmura le lieutenant, en prenant la suite du cortège ; mais s'il avait dix ans de plus, vous ne tarderiez pas à en faire un député !....

« Croyez, Monsieur le Rédacteur, à mes meilleurs sentiments,

« G. Dalbert. »

Il est mort. — Un ennemi de l'Eglise vient encore de rendre compte de sa vie au jugement de Dieu : le professeur de l'Université Michelet est mort le 9 février à Hyères.

Quelques-uns de ses successeurs, tels que M. Renan au Collége de France, continuent à insulter Dieu et son Eglise, au nom de l'Etat enseignant, en attendant ce même jugement de Dieu.

M. Michelet, dit un journal léger, était passé à l'état d'avocat consultant, de patriarche anti-jésuitique avec M. Edgar Quinet son ancien collègue en professorat, et il inondait la démagogie de basse-cour de lettres enflammées et singulières.....

Sa lettre de *faire part* qui annonce sans doute aux amis que l'auteur de l'*insecte* et de l'*oiseau* désire être enterré commme un chien, aura été la dernière.

Une supposition charitable. — Plusieurs journaux ont annoncé d'après une correspondance parisienne que la France, fidèle a de vieilles traditions, avait offert à l'enseignement du Collége romain un asile à Paris.

Nous ne croyons pas le gouvernement de M. de Broglie capable de cet excès d'honneur.

Une drôle d'histoire, c'est celle qu'écrivent les gens officiels.

On lit dans le *Journal officiel* du 27 janvier :

« M. Victor Duruy présente un ouvrage du docteur Corlieu sur les morts des rois de France depuis François Ier jusqu'à la Révolution. Il résulte des *recherches* de l'auteur, dit M. Duruy, que le poison a joué un rôle moins considérable qu'on ne l'a pensé dans la mort de nos rois; que les vices héréditaires et les mariages consanguins ont plus fait pour abréger leur vie que l'assasinat. »

Le naïf Corlieu et son cornac Duruy n'ont pas trouvé je pense que les mariages consanguins et les vices héréditaires ont plus fait que l'assassinat pour abréger la vie de Louis XVI, de Henri IV et du duc de Berry. Les vies abrégées de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVIII et Charles X ont eu vraiment, à titre de vies abrégées, une certaine durée.

Il est vrai que M. Victor Duruy est le plus illustre professeur d'histoire de l'Université.

Le glas de l'Université. — On s'était réjoui un moment que l'athée Russet, inspecteur de l'académie de Dijon, maintenu malgré les réclamations les plus fondées des catholiques et des honnêtes gens eût enfin quitté la position. Le vieux dicton : tomber de Charybde en Scylla, s'est appliqué rigoureusement : à Russet l'impie a succédé Duponnois, l'incarnation d'About, et la commission d'examen des jeunes filles sera nommée et présidée par cet homme.

Des faits de cette nature ne nous déplaisent pas énormément; ces abus, en se prolongeant, sonnent le glas de l'Université d'Etat.

Un anniversaire du 4 septembre en Chine. — .... Une résidence avait été légalement achetée à Kien-Kiang, et on y reçut avec paix M. Hue; très-peu de jours après, ce missionnaire écrivait :

« L'ennemi de notre salut a excité de grandes rumeurs contre nous; les *lettrés* ont excité les gens à nous massacrer; le mandarin est coupable; je ne sais comment cela se terminera : priez beaucoup pour nos persécuteurs à qui nous pardonnons de tout cœur. »

Le 4 septembre au soir, les rumeurs étaient effroyables; on disait qu'on voulait tuer les maîtres de religion; que la religion est infâme, etc., etc.

A la nuit, le P. Hue renvoya tous ses catéchistes, excepté deux, et un prêtre chinois avec lesquels il se mit en prière. A l'aurore, il fut mené au prétoire et bientôt assommé par la foule et jeté dans le fleuve, ainsi que le prêtre chinois...

Les deux catéchistes s'échappèrent, l'un d'eux était couvert de blessures et de sang; à ce spectacle je ne pus retenir mes larmes ; ces généreux confesseurs étaient fiers et contents d'avoir souffert pour Jésus Christ.... Espérons que ces deux nouveaux patrons de notre chère mission nous obtiendront de travailler avec succès à cette vigne arrosée de leur sang. (Extrait d'une lettre d'un missionnaire, compagnon de M. Hue, à sa mère).

Ne forte tumultus fieret in populo. — C'est le matin à cinq heures, lorsque la ville de Posen était encore enveloppée dans les ténèbres, que Mgr l'Archevêque Ledochowski a été arrêté au nom de la liberté de conscience (ces libéraux sont tous les mêmes) par les policiers de M. de Bismark.

« La nuit, dit Joseph de Maistre, est un complice constamment à l'ordre de tous les scélérats. Elle est de sa nature *malesuada*. »

Depuis Caïphe, tous les persécuteurs de l'Eglise se copient.

A la prison d'Ostrowo, Sa Grandeur a été écrouée dans une cellule qui servait précédemment aux vagabonds de la province ; le grabat n'avait pas été modifié.

Angelis suis mandavit de te. — Personne ne savait à Ostrowo que l'Archevêque eût été arrêté.

Au lieu d'être conduit dans cette ville par le chemin de fer, il y fut conduit par des circuits à travers la Silésie, et il arriva dans une voiture de poste à quatre chevaux.

Or, nous écrit-on, une multitude de personnes avaient vu arriver

cette berline à quatre chevaux et se demandaient : « Avez-vous vu cette voiture escortée par les anges ? Qu'est-ce que cela peut être ? »

Le bruit en était répandu partout, et nul, cependant, ne savait encore que l'archevêque de Posen eût été arrêté !

Il y a des juges à Berlin. — Mgr Ledochowski a dû être transporté à Berlin, dans la nuit du 8 au 10 février, pour comparaître devant ses juges...

Les sept péchés capitaux du libéralisme. — Une feuille protestante de Berlin, la *Gazette de la Croix* décrit sous cette rubrique, le libéralisme, absolument comme si elle avait la mission de faire l'examen de conscience des catholiques libéraux de France :

« 1° Le libéralisme ronge les racines de l'arbre monarchique.

« 2° Il enlève la foi aux peuples, puisqu'il les arrache (en tant que peuples) à la sollicitude de la religion.

« 3° Il forme la jeunesse pour le paganisme, en plaçant l'école hors de l'influence de l'Église.

« 4° Il profane le mariage, en le réduisant à un acte purement civil.

« 5° Il détruit l'action salutaire du clergé, en le présentant, par une législation particulière, comme une association coupable et dangereuse pour l'État (qu'il faut surveiller de près, tenir en suspicion, restreindre dans son action et dans ses biens, au nom de la sécurité publique).

« 6° Il ravit Dieu aux peuples par les faveurs qu'il accorde aux faux prophètes et aux docteurs du mensonge (les journaux francs-maçons, les journaux hérétiques, le colportage libre-penseur et toutes les religions quelconques).

« 7° Il brise les liens de la foi et des mœurs en séparant les peuples du Pape et de l'Église, en les livrant au mal et en les précipitant dans le crime.

« Ces sept péchés capitaux rongent l'État et assurent inévitablement et prochainement sa ruine. »

C'est dur, mais nous espérons que M. le duc de Broglie et M. de Falloux ne nous supprimeront pas pour citer les journaux de Berlin.

V.-DE-P. B.



ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

LICENCE ÈS-LETTRES.

Dissertation française.

De l'éloquence de la chaire d'après Bossuet.

Dissertation latine.

Paganis Christianos auctores præstare in scribendo historiam ostendatur, explanando hanc Quintiliani sententiam : « Græcis historiis plerumque poeticæ similis est licentia. » (II, 4, 19).

Vers latins.

« Consummatus in brevi explevit tempora multa. » — (*Sap.*, IV, 13).
In Caroli B., vix duodecim annos nati et sanctitate jam conspicui, immaturum interitum, unus ex amicis, in eodem gymnasio ecclesiastico discipulus.

Thème grec.

Education des fils de Paul Emile.

Paul Émile, qui remporta une célèbre victoire sur Persée, dernier roi des Macédoniens, savait bien comment se formaient les grands hommes. Plutarque observe le soin particulier qu'il prit de l'éducation de ses enfants. Il ne se contenta pas de leur faire apprendre leur propre langue par règles, comme c'était alors la coutume : il leur fit aussi étudier la langue grecque. Il leur donna toutes sortes de maîtres : de grammaire, de rhétorique, de dialectique, outre ceux qui devaient les instruire de l'art militaire ; et il assistait lui-même, le plus souvent qu'il lui était possible, à tous leurs exercices. Quand il eut vaincu Persée, il ne daigna pas même jeter les yeux sur les richesses immenses qui se trouvèrent dans ses trésors. Il permit seulement à ses enfants, qui, selon l'historien, aimaient fort les lettres, de prendre les livres de la bibliothèque de ce roi.

ROLLIN, *Traité des Études, disc. prél.*

CLASSE DE PHILOSOPHIE.

SUJETS DE DISSERTATION.

I. — Trois idées dominent la Philosophie : l'idée de l'*infini*, l'idée du *fini*, et l'idée de *leurs rapports*. Quel a été, sur ce terrain, le résultat des travaux philosophiques anciens et modernes?

II. — En Philosophie, comme en Théologie, n'y a-t-il pas des *dogmes naturels* qui doivent être à la *raison du Philosophe* ce que les *vérités révélées* sont à *la foi du Théologien?*

CLASSE DE RHÉTORIQUE.

Version latine.

Romulus et Rémus consultent les Augures.

Curantes magna cum cura, concupientes
Regni, dant operam simul auspicio augurioque.
Hinc Remus auspicio se devovet atque secundam
Solus avem servat. At Romulu'pulcher in alto
Quærit Aventino, servans genus altivolantum.
Certabant urbem Romamne Remamne vocarent.
Omnibu' cura viris, uter esset induperator ;
Expectant, veluti consul cum mittere signum
Volt, omnes avidi spectant ad carceris oras,
Qua mox emittat pictis e faucibu currus :
Sic expectabat populus atque ora tenebat
Rebus, utri magni victoria sit data regni.
Interea sol albu' recessit in infera noctis.
Exin candida se radiis dedit icta foras lux ;
Et simul ex alto longe pulcherrima præpes
Læva volavit avis : simul aureus exoritur sol.
Cedunt de cœlo ter quattuor corpora sancta
Avium, præpetibus sese pulcrisque locis dant.
Conspicit inde sibi data Romulus esse priora,
Auspicio regni stabilita scamna solumque.

(Ennius, apud Cic. *de Divin.*, I. 48.)

V. 1. Nous donnons ce texte pour habituer les élèves aux tournures, aux expressions archaïques. L'hexamètre d'Ennius conserve encore les libertés de l'hexamètre grec. Les notes d'ailleurs pourront satisfaire à toutes les difficultés. — *Concupientes*. M. Vahlen lit : *Tum cupientes*.

V. 3. *Hinc Remus*... D'autres voient ici une lacune : Ennius devait désigner le poste occupé par Rémus.

V. 4. La finale de *servat* est allongée par la césure.

V. 5. *Aventino*. Ennius place Romulus sur l'Aventin, tandis que toutes les traditions s'accordent pour y placer Rémus, pendant que son frère occupe le Palatin. On pourrait tout concilier au moyen d'un léger changement :

Romulus auspicio se devovet atque secundam
Solus avem servat. Atqui Remu'pulcher in alto...

En effet les mots *secundam avem servat* semblent indiquer le compétiteur que le sort va favoriser.

V. 6. *Romamne Remamne*... M. Vahlen écrit *Romam Remoramne*, et peut-être avec raison, puisque Denys d'Halicarnasse traduit par Ῥεμορία.

V. 7. *Omnibu' cura*.... D'autres : *omnis cura*.

Induperator. L'ancien adverbe à double forme *endo* et *indu* (grec ἔνδον) se rencontre isolé dans Lucrèce (II, 1,094; IV, 773; VI, 891), dans Ennius (*Tuscul.*, V, 17, et alibi). Pour *induperator*, on le rencontre encore dans Ennius (Aulu-Gelle, XVIII, 9.), dans Lucrèce (IV, 968), et même dans Juvénal, à deux reprises (IV, 29 ; X, 138).

V. 9. *Volt*, de la première personne *volo*. On rencontre aussi cette forme archaïque dans Plaute.

V. 11. *Ora tenebat*; d'autres : *ore timebat*. — Comparer : *Intentique ora tenebant*, dans Virgile. La finale de *populus* est allongée par la césure.

V. 13. *Sol albu' recessit*. « La lune », selon l'interprétation de Mérula, qu'adopte M. Vahlen et qu'appuie cet autre vers des *Annales*,

Interea fugit albu' jubar Hyperioni' cursum.

Niebuhr, qui a entendu *sol albus* du soleil, fait attendre l'augure tout un jour et toute une nuit (Patin, *Poés. lat.*, II, p. 52.). J'ajoute que l'interprétation de Niebuhr supposerait une lacune entre ce vers et le suivant. Il y a, du reste, une assez belle antithèse entre *sol albus* pour désigner la lune et *sol aureus* (v. 16) pour représenter le soleil.

Præpes, dans l'art augural, s'applique à un oiseau dont le vol est favorable. *Æneid*. III, 361, et Servius.

V. 16. *Quattuor* ne forme que deux syllabes, par synérèse.

Corpora est pris dans la même acception que dans ce vers de l'*Enéide* :

Huc delecta virum sortiti *corpora* furtim
Includunt cæco lateri

V. 17. *Pulcher*, dans le sens de *Faustus*, se rencontre dans Calpurnius (IV, 164).

V. 18. *Avium*. Le vers commence par un anapeste. On prononçait probablement *avjum* pour *avium*, comme *aljus* pour *alius*. Voir Bopp. *Gramm. comp.*, t. I, p. 55.

V. 20. *Stabilita*. La finale est allongée par les deux consonnes initiales du mot suivant.

CLASSE DE SECONDE.

Vers latins.

Le lot des Muses (1).

Quisquis es, o donum sperans, sortite Camenas,
Tua quidem spe sic eris beatior.
Sunt quos testa juvat Serum insignita figuris,
Aut plenum olenti vasculum nicotina;
Hunc si mota super nervo ludicra reducto
Pugnant lacertis invicem arrigentibus.
Multis canna placet scriptis implexa papyris
Aut Grillus ore stans pusillus maximo.
Tu majora, puer, nactus; sibi cuique voluptas.
Tibi ipse pandit montem Apollo jam sacrum;
Panditur Aonius collis rupesque canora.
Ultroque fundit aquas alma Castalis.
Quin etiam tergum volucer tibi Pegasus offert
Hinnitque, rident dum Camenæ suaviter.
Fortunate puer, cui jam risere Sorores!
Phœbi laborem condere en tibi jocus
Est facilis; quidquid jam tentas dicere, versus
Fluit repente, *sed solutis legibus.*

Version latine.

Les habitants de Trèves demandent des jeux pour leur ville en ruines.

Circenses ergo, Treveri, desideratis; et hoc vastati, hoc expugnati, post cladem, post sanguinem, post supplicia, post captivitatem, post tot eversa urbis excidia! Quid lacrymabilius hac stultitia? Quid luctuosius hac amentia? Fateor, miserrimos esse vos credidi, cum excidia passi estis; sed miseriores vos video, cum spectacula postulatis. Putabam enim vos in excidiis rem tantum atque substantiam, nesciebam etiam sensum atque intelligentiam perdidisse. Theatra igitur quæritis, circum a principibus postulatis? Cui, quæso, statui, cui populo, cui civitati? Urbi exustæ ac perditæ, plebi captivæ et interemptæ, quæ aut perit aut luget; de qua etiam si quid superest, totum calamitatis est; quæ cuncta aut mœstitudine est anxia, aut lacrymis exhausta, aut orbitate pros-

(1) Un professeur de seconde, requis par ses élèves de fournir un lot pour une loterie de charité, mit sous pli cacheté la pièce que nous reproduisons.

trata; in qua nescias pene cujus sit sors pejor ac durior, interfectorum an viventium? Tantæ enim sunt miseriæ superstitum, ut infelicitatem vicerint mortuorum. Ludicra ergo publica, Trever, petis? Ubi, quæso, exercenda? An super ossa et cineres, super ossa et sanguinem peremptorum? Quæ enim urbis pars his malis omnibus vacat? Ubi non cruor fusus, ubi non strata corpora, ubi non concisorum membra lacerata? Ubique facies captæ urbis, ubique horror captivitatis, ubique imago mortis. Jacent reliquiæ infelicissimæ plebis super tumulos defunctorum suorum, et tu circenses rogas! Nigra est incendio civitas, et tu vultum festivitatis usurpas! Lugent cuncta, tu lætus es! Insuper etiam illecebris flagitiosissimis Deum provocas, et superstitionibus pessimis iram Divinitatis irritas!

SALVIEN, *de Gub. Dei*, VI, 15.

Matière de vers latins.

La Vie.

Vous voyez un faible rameau
Qui, par les jeux du vague Eole,
Enlevé de quelque arbrisseau,
Quitte sa tige, tombe, vole
Sur la surface d'un ruisseau.
Là, par une invincible pente,
Forcé d'errer et de changer,
Il flotte au gré de l'onde errante
Et d'un mouvement étranger;
Souvent il paraît, il surnage;
Souvent il est au fond des eaux;
Il rencontre sur son passage
Tous les jours des pays nouveaux :
Tantôt un fertile rivage
Bordé de châteaux fortunés,
Tantôt une rive sauvage
Et des déserts abandonnés.
Parmi ces erreurs continues,
Il fuit, il vogue jusqu'au jour
Qui l'ensevelit à son tour
Au sein de ces mers inconnues
Où tout s'abîme sans retour.

GRESSET.

SCIENCES.

Chercher par la trigonométrie les propriétés du quadrilatère inscriptible, c'est-à-dire : 1° ses angles, 2° le produit des diagonales, 3° la surface, — en fonction des côtés, 4° la surface en fonction des diagonales et de l'angle qu'elles font entre elles.

Solution :

Soit le quadrilatère ABCD. Posons

$$AB = a.$$
$$BC = b.$$
$$CD = c.$$
$$DA = d.$$

Menons les diagonales AC, BD.

Les angles à la circonférence sont appelés A, B, C, D. Soit ω l'angle des diagonales.

1° Recherche des angles en fonction des côtés :

$$AC^2 = c^2 + d^2 - 2\,cd \cos D$$

Mais $$D = 180^\circ - B$$

Donc : $$\cos D = -\cos B$$

D'où : $$AC^2 = c^2 + d^2 + 2\,cd \cos B.$$

Mais nous avons directement :

$$AC^2 = a^2 + b^2 - 2\,ab \cos B \ (1).$$

Et par suite :

$$a^2 + b^2 - 2\,ab \cos B = c^2 + d^2 + 2\,cd \cos B$$

Et en isolant

$$\cos B = \frac{a^2 + b^2 - c^2 - d^2}{2\,(ab + cd)} \ (2).$$

Et symétriquement :

$$\cos D = \frac{c^2 + d^2 - a^2 - b^2}{2\,(ab + cd)}$$

$$\cos A = \frac{a^2 \quad b^2 - c^2 - d^2}{2\,(ad + bc)}$$

$$\cos C = \frac{c^2 + d^2 - a^2 - b^2}{2\,(ad + bc)}$$

Nous avons ainsi les angles en fonction des côtés.

2° Recherche du produit des diagonales en fonction des côtés.

Portons la valeur de cos B (2) dans l'équation (1) il vient :

$$AC^2 = a^2 + b^2 - 2\,ab\,\frac{a^2 + b^2 - c^2 - d^2}{2\,(ab + cd)}$$

$$AC^2 = \frac{2\,a^3b + 2\,ab^3 + 2\,a^2cd + 2\,b^2cd - 2\,a^3b - 2\,ab^3 + 2\,abc^2 + 2\,abd^2}{2\,(ab + cd)}$$

Après réduction,

$$AC^2 = \frac{a^2\,cd + b^2\,cd + abc^2 + abd^2}{ab + cd}$$

$$AC^2 = \frac{ac\,(ad + bc) + bd\,(bc + ad)}{ab + cd} = \frac{(ad + bc)\,(ac + bd)}{ab + cd}$$

De même on trouverait symétriquement :

$$BD^2 = \frac{(ab + cd)\,(ac + bd)}{ad + bc}$$

Multiplions ces deux équations :

$$AC^2 \times BD^2 = \frac{(ad + bc)\,(ac + bd)\,(ab + cd)\,(ac + bd)}{(ad + bc)\,(ab + cd)}$$

$$AC^2 \times BD^2 = (ac + bd)^2$$

Extrayons la racine, il vient :

$$AC \times BD = ac + bd \quad (3).$$

Donc le produit des diagonales est égal à la somme des produits des côtés opposés.

3° Recherche de la surface en fonction des côtés.

Reprenons l'équation (2) :

$$\cos B = \frac{a^2 + b^2 - c^2 - d^2}{2\,(ab + cd)}$$

En élevant au carré et en substituant à $\cos^2 B$ sa valeur $(1 - \sin^2 B)$ il vient :

$$\sin^2 B = 1 - \frac{(a^2 + b^2 - c^2 - d^2)^2}{4\,(ab + cd)}$$

$$\sin^2 B = \frac{4\,(ab + cd)^2 - (a^2 + b^2 - c^2 - d^2)^2}{4\,(ab + cd)^2}$$

Le numérateur étant la différence de deux carrés, on peut appliquer la formule $\alpha^2 - \beta^2 = (\alpha + \beta)\,(\alpha - \beta)$ et décomposer comme il suit :

$$\sin^2 B = \frac{(2\,ab + 2\,cd + a^2 + b^2 - c^2 - d^2)\,(2\,ab + 2\,cd - a^2 - b^2 + c^2 + d^2)}{4\,(ab + cd)^2}$$

Mais :

$$a^2 + b^2 + 2\,ab = (a + b)^2$$
$$c^2 + d^2 + 2\,cd = (c + d)^2$$
$$2\,ab - a^2 - b^2 = -(a - b)^2$$
$$2\,cd - c^2 - d^2 = - c - d)^2$$

Donc :

$$\sin^2 B = \frac{[(a+b)^2 - (c-d)^2]\ [(c+d)^2 - (a-b)^2]}{4\,(ab+cd)^2}$$

Chacun des facteurs du numérateur étant encore la différence de deux carrés, il vient :

$$\sin^2 B = \frac{(a+b+c-d)\,(a+b-c+d)\,(a-b+c+d)\,(b+c+d-a)}{4\,(ab+cd)^2}$$

Posons :

$$a+b+c+d = 2\,p. \qquad a+b+c = 2\,p-d$$
$$a+b+c-d = 2\,(p-d) \qquad a+b-c+d = 2\,(p-c)$$
$$a+c+d-b = 2\,(p-b \qquad -a+b+c+d = 2\,(p-a)$$
$$\mathrm{Sin}^2 B = \frac{2\,(p-d)\,2\,(p-c)\,2\,(p-b)\,2\,(p-a)}{4\,(ab+cd)^2} \quad (3).$$

Laissons un instant cette équation et considérons les deux triangles ABC, ADC. D'après les propriétés des triangles, on a :

$$\text{Surf ABC} = 1/2\ ab \sin B$$
$$\text{Surf ADC} = 1/2\ dc \sin D$$

Mais sin B = sin D, les deux angles B et D étant supplémentaires.

D'où, en additionnant et en remplaçant la somme des triangles par la surface totale du quadrilatère, on a :

$$\text{Surf ABCD} = 1/2 \sin B\,(ab+cd)$$

Et en élevant au carré :

$$\text{Surf}^2\ \text{ABCD} = 1/4 \sin^2 B\,(ab+cd)^2$$

remplaçant $\sin^2 B$ par sa valeur dans l'équation (3).

$$\text{Surf}^2\ \text{ABCD} = \frac{(ab+cd)^2\,2\,(p-d)\,2\,(p-c)\,2\,(p-b)\,2\,(p-a)}{16\,(ab+cd)^2}$$

Les coefficients numériques du numérateur et du dénominateur disparaissent, extrayons maintenant la racine.

$$\text{Surf ABCD} = \frac{(ab+cd)\ \sqrt{(p-d)\,(p-c)\,(p-b)\,(p-a)}}{ab+cd}$$

Et enfin :

$$\text{Surf ABCD} = \sqrt{(p-a)\,(p-b)\,(p-c)\,(p-d)} \quad (4)$$

ce qui résout la 3me question.

4° Recherche de la surface en fonction des diagonales et de l'angle d'inclinaison.

Considérons les 4 petits triangles BOA, AOD, DOC, COB dont la somme équivaut au quadrilatère. On a :

$$\begin{aligned}
\text{Surf AOB} &= 1/2\ BO \times OA \sin\omega \\
\text{Surf AOD} &= 1/2\ OA \times OD \sin\omega \\
\text{Surf DOC} &= 1/2\ OD \times OC \sin\omega \\
\text{Surf COB} &= 1/2\ OC \times OB \sin\omega
\end{aligned}$$

Additionnons :

$$\text{Surf ABCD} = 1/2 \sin\omega\ (BO + OD)\ (OA + OC)$$
$$\text{Surf ABCD} = 1/2 \sin\omega \times AC \times BD$$

Soient les diagonales m et m', il vient la formule :

$$\text{Surf ABCD} = 1/2\ m\ m' \sin\omega\ (5).$$

On pourrait discuter à fond toutes ces formules : nous nous contenterons d'indiquer les points principaux.

(I) On a :

$$\cos B = \frac{a^2 + b^2 - c^2 - d^2}{2\ (ab + cd)}\ (2).$$

Si $B = 90°$, $\cos B = 0$.

D'où il suit $a^2 + b^2 = c^2 + d^2$. En effet, le carré de la diagonale opposé à l'angle $B = a^2 + b^2 = c^2 + d^2$.

Mais il peut arriver que $a = c$, $b = d$ séparément, et alors la formule se trouve en défaut, si l'angle n'est pas droit. C'est que l'équation (2) a une double signification.

$$\text{Cos } B = \frac{a^2 - c^2 + b^2 - d^2}{2\ (ab + cd)} = \frac{(a + c)\ (a - c) + (b + d)\ (b - d)}{2\ (ab + cd)}$$

Cos B s'annule pour $a = c$, $b = d$. Mais on a aussi :

$$\text{Cos } B = \frac{a^2 - d^2 + b^2 - c^2}{2\ (ab + cd)} = \frac{(a + d)\ (a - d) + (b + c)\ (b - c)}{2\ (ab + cd)}$$

qui s'annule pour $a = d$, $b = c$. Il faut donc, lorsque l'angle B n'est pas droit, rechercher quelle est celle des deux équations à employer, et on voit par là qu'elles ne s'annulent toutes deux que si l'on a : $a = b = c = d$. Dans ce cas $\cos B = o$ et le quadrilatère inscrit est un carré.

(II) On a $S = 1/2\ m\ m' \sin\omega$.

D'où il suit : 1° Que si l'angle d'inclinaison est constant, la surface du quadrilatère inscriptible est proportionnelle au produit des diagonales. 2° Que si le produit des diagonales est constant, la surface du quadrilatère est proportionnelle au sinus de l'angle d'inclinaison. 3° Que si $\sin\omega = 1$, la surface est égale au demi produit des diagonales. 4° Que si $m\ m' = 4\ R^2$, le rectangle inscrit est au carré inscrit comme le sinus de l'angle des diagonales est à l'unité. 5° Que le quadrilatère maximum inscriptible dans le cercle est le carré inscrit, car le produit $1/2\ mm' \sin\omega$ atteint son maximum lorsque chacun des facteurs est à son maximum

relatif. Or maximum de $m = 2$ R. Maximum de $\sin \omega = 1$, d'où maximum de ABCD $= 2 R^2$, et $a = R\sqrt{2}$.

III. On a $ABCD = \sqrt{(p-a)(p-b)(p-c)(p-d)}$.

1° Si les quatre côtés sont égaux, il vient $ABCD = (p-a)^2 = a^2$ d'où il suit que le seul losange inscriptible est le carré : ce qui d'ailleurs est évident si l'on remarque que la condition première du quadrilatère inscriptible est d'avoir ses angles opposés supplémentaires.

2° Si les côtés opposés sont égaux deux à deux, il vient $S = \sqrt{(p-a)^2 (p-b)^2}$. $S = (p-a)(p-b)$, et comme $p = a+b$, $S = ab$, c'est-à-dire que le parallélogramme inscriptible est le rectangle.

3° Si les côtés adjacents sont égaux deux à deux, il vient $S = \sqrt{(p-a)^2 (p-c)^2}$. $S = (p-a)(p-c) = ac = 1/2\ ac + 1/2\ bd$, d'où il suit que les côtés inégaux sont perpendiculaires entre eux et par suite qu'une des diagonales est un diamètre. De plus on a $S = 1/2\ mm' \sin \omega = 1/2\ (ac + bd) \sin \omega$ et dans l'hypothèse $S = 1/2 \times 2ac \sin \omega = ac \sin \omega$. D'où $\sin \omega = 1$ et l'on a la relation $R\ m' = ac$. Par conséquent, lorsque les côtés adjacents sont égaux, les angles compris entre les côtés inégaux sont droits, une des diagonales est un diamètre, l'autre lui est perpendiculaire, la surface est égale au produit des côtés inégaux, ou encore au produit de la seconde diagonale par le rayon du cercle.

4° Supposons $a = c$, décomposons le quadrilatère ABCD en deux triangles, nous avons :

$$\text{Surf ABC} = 1/2\ ab \sin B$$
$$\text{Surf CDA} = 1/2\ cd \sin D$$

Or B et D, étant supplémentaires, ont même sinus ; d'où, en additionnant :

$$\text{Surf ABCD} = \sin B \frac{ab + cd}{2}$$

Et dans l'hypothèse :

$$\text{Surf ABCD} = \sin B \times a \frac{b + d}{2}$$

Mais $a \sin B$ est la perpendiculaire abaissée de A sur b ; d'où il suit que le quadrilatère est un trapèze, ce qui, d'ailleurs, était évident par la géométrie. On a aussi :

$$m^2 = \frac{(ac + bd)(ad + bc)}{ab + cd}$$
$$m'^2 = \frac{(ac + bd)(ab + cd)}{ad + bc}$$

Ces deux équations, dans notre hypothèse, deviennent réciproquement identiques, et l'on a : $m = m'$.

5° Supposons $a = b$:

$$S = \sqrt{(p-a)^2 (p-c)(p-d)} = (p-a)\sqrt{(p-c)(p-d)} = \frac{c+d}{2}\sqrt{(p-c)(p-d)}$$

$$S = 1/2\, m\, m' \sin\omega = 1/2\,(ac+bd)\sin\omega = 1/2\, a\,(c+d)\sin\omega.$$

$$1/2\, a\,(c+d)\sin\omega = \frac{c+d}{2}\sqrt{(p-c)(p-d)}.$$

$$a.\sin\omega = \sqrt{(p-c)(p-d)}.$$

$$a^2\sin^2\omega = (p-c)(p-d) = \left(\frac{2a-c+d}{2}\right)\left(\frac{2a+c-d}{2}\right)$$

$$a^2\sin^2\omega = \frac{4a}{4} - \frac{(c-d)^2}{4}$$

$$a^2\sin^2\omega = a^2 - \frac{(c-d)^2}{4}$$

$$a^2(1-\sin^2\omega) = \frac{(c-d)^2}{4}$$

$$a\cos\omega = \frac{c-d}{2}$$

D'où si : $c = d$, $\cos\omega = o$, ce qui prouve que, dans le cas du carré, les diagonales se coupent à angle droit.



RECTIFICATION.

Dans les solutions, pp. 190 et 191 du N° de décembre dernier, il s'est glissé des erreurs assez graves que nous regrettons d'avoir laissé passer et qu'il importe de relever.

P. 191, ligne 3, au lieu de : « On rejette l'autre solution évidemment négative, » il convient de faire remarquer que la solution négative $x = \frac{-a - \sqrt{2A^2 + 2Aa - a^2}}{2}$ peut être interprétée. Les valeurs positives de x étant comptées dans le sens BM (se reporter à la figure), les valeurs négatives seront prises dans le sens contraire sur le prolongement de AB. On obtiendra ainsi deux pyramides triangulaires qui auront ensemble un volume égal à la moitié de celui du tronc donné.

Si $A = a$, la figure est un prisme et x devient $\frac{A(-1 \pm \sqrt{3})}{2}$. Si $a = 0$, la figure devient une pyramide et $x = \pm \frac{\sqrt{2}}{2}$, le plan étant mené par le sommet parallèlement à une arête de la base.

Dans le problème suivant, après avoir posé $4v = (b^2 - av)^2$, l'auteur élève le 1er nombre au carré, et tout le reste de la solution subit les

conséquences de cette erreur. Il faut donc supprimer ce qui suit et continuer ainsi :

$$4v = b^4 - 2ab^2v + a^2v^2$$
$$a^2v^2 - 2(ab^2 + 2)v + b^4 = 0$$
$$v = \frac{ab^2 + 2 \pm \sqrt{(ab^2 + 2)^2 - a^2b^4}}{a^2}$$
$$v = \frac{ab^2 + 2 \pm 2\sqrt{ab^2 + 1}.}{a^2}$$

Mais la solution suivante, qui nous est transmise par un de nos correspondants, est préférable. On peut prendre pour inconnues x^2 et y^2, et le problème fournit immédiatement les équations :

$\frac{1}{x^2} + \frac{1}{y^2} = a$ ou : $\frac{x^2 + y^2}{x^2 y^2} = a$ et $x + y = b$ ou : $x^2 + y^2 = b^2 - 2xy$.

Substituant cette valeur de $x^2 + y^2$ dan la 1[re] équation, elle devient :

$$\frac{b^2 - 2xy}{x^2y^2} = a$$

Posons $xy = p$. Cette équation devient :

$$ap^2 + 2p - b^2 = 0$$
$$p = \frac{-1 \pm \sqrt{ab + 1}}{a}$$

Les valeurs de x et de y seront donc déterminées par les deux équations :

$$z^2 - bz + \frac{\sqrt{ab^2 + 1} - 1}{a} = 0$$
$$z^2 - bz + \frac{-1 - \sqrt{ab^2 + 1}}{a} = 0$$

Les valeurs données par la première équation sont de même signe, puisque leur produit est positif (on suppose a positif). La seconde équation donne des valeurs de signe contraire. Mais x et y sont les racines des inconnues. y étant négatif, y^2 sera positif. Ce serait le cas ou l'on écrirait la seconde équation proposée sous la forme

$$\sqrt{x^2} \pm \sqrt{y^2} = b$$

Application : $a = 0{,}1025$; $b = 9$.

p égalera donc : $\frac{-1 + \sqrt{8{,}3025 + 1}}{0{,}1025}$

$p' = 20$ $p'' = -39{,}5112$. La première équation $z^2 - 9z + 20 = 0$ donne pour x et y

les valeurs $\frac{9 \pm \sqrt{81 - 80}}{2} = \frac{9 \pm 1}{2} = \begin{cases} 5 \\ 4 \end{cases}$

Les racines de l'équation sont donc 25 et 16.

Récréations littéraires.

SOLUTIONS.

(Voir notre N° de Février 1874, p. 382).

7. Tres sunt huic postes, spes, probrum morsque tabernæ;
Spes, aditus; probrum, mors dein exitus est.

A. B.

Antro isti sunt tres aditus, spes, dedecus et mors.
Intratus primo, dant abitus alii.

C. B.

8. Un de nos élèves répondit :

Quid miraris equum nostras intrasse palæstras?
Jam Phœbi sonipes, sæpe vocatus, adest.

L. S.

Un autre en prit plus gaillardement son parti; et, s'appropriant un vers de l'*Iliade* (XI, 558), il fit cette charmante confession :

Nescio num facias satiram æqua mente procacem,
Nos juvat εἶναι ὄνους καὶ παρ' ἄρουραν ἔμεν.

M. L.

Tecum ego, si præsens, illo ingrediente, fuissem
Te cœpissem asinum pellere, deindè et equum.

E. G.

9. Les iambiques dimètres sont de M. l'abbé Rainguet (*Apis Romana*, mars 1870, p. 72). Voltaire lui-même répond par le quatrain suivant :

Qui s'élève trop, s'avilit;
De la vanité naît la honte;
C'est par l'orgueil qu'on est petit;
On est grand, quand on le surmonte.

10. Venerat ut quondam Janus, sic Janus obivit,
Resque suas flocci lucraque semper habens,
Cuncta comesse citus; cunctos ex ordine soles
Consumpsit, vitæ perdita nulla mora est.
Partibus æquabat geminis onus omne laborum,
Otia nunc somni, nunc requietis, agens.

A. DU G.

Le P. Sanadon (1676-1733) traduisit autrefois l'épitaphe de La Fontaine dans un des rhythmes d'Horace (Voir les premières épodes.)

Hoc lapide Janus tegitur, haud dispar sibi,
Cum natus, et cum mortuus.
Census avitos fregit, insunum æstimans
Opibus paratis parcere.
Facturus ævi providam usuram brevis,
Divisit in partes duas.
Hanc delicato conterebat otio,
Somno exigebat alteram.

Nouvelles récréations littéraires.

11. Mettre en distique l'épigramme suivante de Martial :

Vis te, Sexte, coli : volebam amare;
Parendum est tibi; quod jubes, coleris :
Sed si te colo, Sexte, non amabo.
Lib. II, Ep. 55.

12. A traduire l'épigramme de Boileau sur Rossinante :

Tel fut ce roi des bons chevaux,
Rossinante, la fleur des coursiers d'Ibérie,
Qui, trottant jour et nuit et par monts et par vaux,
Galopa, dit l'histoire, une fois en sa vie.

13. Comment rendriez-vous en latin le mot de madame de Sévigné : « Ma fille, j'ai mal à votre poitrine? »

14. Imiter en hexamètres les vers suivants d'Ennius :

Homo, qui erranti comiter monstrat viam,
Quasi lumen de suo lumine accendat facit,
Nihilominus ipsi lucet quum illi accenderit.
Cic. *De Offic.*, I, 16.

15. Chercher, dans les tragédies classiques de Racine, comment il a imité le passage suivant de Sénèque : *Frequens vindicta paucorum odium reprimit, omnium irritat.... Hoc enim inter cætera vel pessimum habet crudelitas, quod perseverandum est, nec ad meliora patet regressus. Scelera enim sceleribus tuenda sunt.* — *De Clem.*, (I, 8 et 13).

16. Inscription à mettre au bas d'un crucifix :

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit.
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.
V. Hugo.

17. *Au roi, pour le retardement du paiement de sa pension.*

Grand roi, dont nous voyons la générosité
Montrer pour le Parnasse un excès de bonté
Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos commis font les nôtres.
Corneille.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

RÉPONSE A LA QUESTION N° VI.

(Voir notre N° de Janvier 1874, p. 286).

Les désinences casuelles expriment les rapports réciproques des noms entre eux; on peut comparer ces rapports à ceux des personnes entre elles. Car les noms sont les personnes du monde de la parole (1).

Ces relations ne peuvent exister entre les deux idées élémentaires

(1) Bopp, *Gramm. comp.*, n° 115.

de la proposition ; la copule affirmant toujours ou niant une identité, le sujet et l'attribut doivent nécessairement être mis au même cas.

Mais souvent le sujet et l'attribut sont accompagnés de compléments qui les déterminent et les précisent. C'est dans ces compléments que nous trouverons des relations de lieu, de temps et de cause.

Le Nominatif. — Le nominatif n'est pas le thème primitif. Le thème est une sorte de cas général qui, à la vérité, n'est jamais employé isolément dans le discours, mais qui, au commencement d'un composé, tient lieu de tous les autres cas (1). *Le nominatif* au contraire, *c'est le thème déjà doué d'activité et devenu sujet.* Quand nous disons que le nominatif est doué d'activité, nous voulons marquer qu'il possède au moins ce premier acte qui est l'existence, *cujus actus est esse,* dans la philosophie d'Aristote.

Le Vocatif. — Le vocatif marque la personne à qui s'adresse la parole. Isolé ou accompagné d'une interjection, il ne peut avoir de syntaxe, et c'est la raison logique de cette règle primitive des langues indo-européennes : Le vocatif n'est autre que le thème sans désinences casuelles, mais avec l'accent reculé autant que possible (2).

Le génitif. — Dans le principe, les cas n'exprimèrent que des relations dans l'espace. On ne les fit servir qu'ensuite à marquer des relations de temps et de cause (3). *L'essence du génitif est de personnifier un objet en y attachant une idée secondaire de relation locale* (4).

L'étymologie du mot génitif indique une dépendance de génération. En effet, soit par analogie ou par figure, soit même en réalité, le génitif suppose un rapport de génération ou d'origine entre deux idées. De même que le fils vient du père, *filius senis,* de même la propriété a pour source le travail du possesseur, *liber Petri,* la qualité a ses racines dans la substance, *majestas consulis,* les parties dérivent du tout, *unus militum,* et la connaissance subjective est un rayonnement de la vérité elle-même, *peritus philosophiæ.* Mais cette signification du génitif est devenue plus générale ; et, quelle que fût la relation, on a mis à ce cas la personne ou l'objet qui était la source de cette relation. C'est ainsi qu'on a dit *pater pueri, herus servi, consul magnæ majestatis.*

Par analogie, le génitif exprime encore un rapport causal; il indique l'objet, quel qu'il soit, qui provoque, produit, occasionne soit l'idée exprimée par le sujet ou l'attribut, soit l'action exprimée par le verbe. Indépendamment des expressions énumérées plus haut, nous dirons encore : *Opus est amici* (5), *illius ergo, est regis, miserere pauperum, inops consilii* (6), *alieni appetens, accusare mendacii, hic liber magni pretii constat, flocci facere, me pœnitet culpæ meæ.*

(1) M. Bréal, traduction de la *Gramm. comp.* Introd. du 2e vol., p. xxx.

(2) Bopp, *Gramm. comp.*, n° 204. « Il faut se garder de voir dans ἵππε, *eque,* des désinences casuelles. La voyelle finale du thème s'est affaiblie, précisément à cause de l'absence de terminaison. » Il faut remarquer, d'ailleurs, que les masculins de la 2e déclinaison sont les seuls noms de la langue latine qui aient leur vocatif conforme à cette règle primitive.

(3) *Ibid.*, n° 115.

(4) *Ibid.*, n° 194.

(5) Tite-Live a dit en effet : *Quanti argenti opus fuit.* xxii, 21.

(6) De même on rencontre les verbes d'abondance et de disette avec le génitif :

Ararum compleverit urbes. (Lucrèce, V, 1161).

Implentur veteris Bacchi pinguisque farinæ. (Virg., *Æneid.* I, 219).

Le génitif, dans la langue grecque, a une autre signification nécessitée par l'absence de l'ablatif. Il indique non-seulement le rapport de génération, et la relation causale (question *unde* prise dans le sens moral ou métaphysique), mais encore le point de départ purement extérieur et en quelque sorte étranger au mouvement, à l'action du verbe. Il exprime éloignement, séparation, abstention, privation, différence. *εἴκειν ὁδοῦ, se retirer du chemin; τηλόθι πάτρης, loin de sa patrie.*

QUESTIONS.

VIII. — Existe-t-il une bonne histoire classique des littératures grecque et latine ? Les ouvrages de M. Drioux donnent trop peu de détails sur plusieurs auteurs de la première importance. Le livre de M. Pierron a trop d'étendue, et c'est trop savant.

Peut-on trouver une histoire de ces littératures évitant ces défauts, et conçue dans un esprit catholique ?

IX. — On demande quelques détails sur le recueil des poésies grecques de Denys Pelau, dont a été extrait le morceau intitulé : *Ste Geneviève et S. Siméon Stylite.* Comment peut-on scander quelques-uns de ces vers ?

CORRESPONDANCE.

Notre correspondant de Nieppe a pu remarquer, par les matières proposées pour la Licence, que nous voulons lui donner satisfaction. Telle est, en effet, notre intention principale, dans la rédaction de l'Enseignement classique, de faire ressortir toute la beauté de la littérature chrétienne et de préparer le terrain pour nos futures Universités. C'est à nos amis de nous aider dans ce travail, selon la vieille devise de la Flandre : *L'union fait la force.*

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.